

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2014

MESSAGE

DU DIRECTEUR 3

POINTS FORTS 4

MISSIONS

ET ORGANISATION 6

SECRETARIAT GÉNÉRAL 7

SITES EVAM 8

HÉBERGEMENT 9

ENCADREMENT 12

ASSISTANCE 14

SECTEURS 15

Ô TRAVAIL! 18

RAPPORT FINANCIER 27

RAPPORT

DE L'ORGANE DE RÉVISION 38

ÉVOLUTIONS

ET PERSPECTIVES 39

MESSAGE DU DIRECTEUR

Héberger, encadrer, assister ... intégrer, intégrer, intégrer !

Une famille syrienne ayant fui la guerre qui ravage son pays, une jeune femme érythréenne, un Tibétain, un Sri Lankais, un Afghan qui ont déposé une demande d'asile en Suisse vont vraisemblablement rester ici. En 2014, plus de 50% des décisions rendues par le Secrétariat d'Etat aux migrations (anciennement : Office fédéral des migrations) ont abouti soit à l'octroi de l'asile, soit à la délivrance d'un permis F. Les personnes concernées resteront en Suisse, au bénéfice d'un permis. En accédant au marché du travail, ces migrants deviennent autonomes sur le plan financier, ils contribuent à la vie économique du pays, ils acquièrent une reconnaissance sociale, ils peuvent commencer à développer leurs propres projets. Ils redeviennent en somme acteurs de leur destin ! Cette intégration diminue les charges financières et sociales des collectivités et de la société en général.

La mission d'intégration de l'EVAM a pris de l'importance en 2014. L'intégration professionnelle des bénéficiaires d'un permis F est devenue notre objectif stratégique prioritaire. Nous pouvons réussir cette tâche de longue haleine seulement en travaillant avec les personnes concernées elles-mêmes, avec les employeurs, avec les institutions et administrations partenaires.

L'EVAM propose une vaste gamme de formations et d'accompagnements à ses bénéficiaires : cours de français, bilans d'orientations, programmes d'activité visant l'acquisition de compétences transversales – autonomie, sens des responsabilités, ponctualité, contact avec les usagers etc. Et encore : programmes de formation et de pratique professionnelles dans les domaines de la santé, de la cuisine, de la peinture, de l'entretien, accompagnement à la recherche d'emploi. Ces prestations font leurs preuves. Ceci nous encourage à poursuivre leurs améliorations. C'est ainsi qu'en 2014, notre enseignement de la langue française a intégré la méthodologie et les exigences du projet Fide de la Confédération (voir : www.fide-info.ch). Le regroupement de l'enseignement du français, de l'orientation et de l'accompagnement à la recherche d'emploi sur le nouveau site central de l'EVAM, à la route de Chavannes à Lausanne, permet de profiter de synergies accrues. Et grâce à la halte-garderie que nous avons inaugurée, des mères seules ne restent plus confinées à la maison mais ont, elles aussi, l'opportunité d'apprendre la langue de Molière et de Ramuz.

L'intégration sur le marché du travail passe nécessairement par les employeurs. Beaucoup d'entreprises engagent déjà des détenteurs de permis F. Mais d'autres restent réticentes. Notre message aux employeurs : les personnes avec un permis F peuvent travailler. Elles vont rester durablement en Suisse, sont souvent très motivées et ont des

compétences et des capacités d'adaptation insoupçonnées. En 2014, le Conseil d'Etat a supprimé l'émolument de 100 francs demandé aux employeurs pour une autorisation de travail. Pour que nos programmes de formation et de pratique professionnelles soient pertinents, nous devons connaître les besoins des employeurs. Cette année, nous avons organisé plusieurs rencontres avec un panel d'employeurs dans les domaines de l'alimentation et de la construction. Nous allons continuer ces efforts pour approcher le monde de l'économie.

Un reportage met en lumière, dans ce rapport, cette relation entre employeurs et employés migrants. Nous vous invitons à découvrir **Ô Travail!**, une série de sept portraits en duo réalisés avec le concours de Voix d'Exils, un programme d'activité de l'EVAM singulier.

Comment faire mieux ? Quels sont les obstacles à une bonne intégration ? Peut-on optimiser la collaboration entre les différents acteurs ? Quels sont les besoins de l'économie ? Quels sont les atouts des migrants ? Comment les faire coïncider ? Le processus dans son ensemble ne peut-il pas être amélioré ? L'EVAM est engagé dans cette vaste réflexion. Nous échangeons avec nos partenaires qui sont notamment le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme et le Service de l'emploi. Nous avons aussi visité nos collègues dans d'autres cantons pour nous inspirer de leurs pratiques.

Dans le domaine de l'intégration, comme dans tous les autres domaines d'activité de l'EVAM, la faculté de se mettre en cause, de chercher l'excellence dans le cadre des réalités qui nous entourent, sont des qualités indispensables. Je suis fier de pouvoir compter sur des collaborateurs et collaboratrices qui font, au quotidien, preuve de cette ouverture et de cette responsabilité. C'est grâce à eux que nous pouvons accomplir nos missions avec succès et je leur exprime ici ma sincère gratitude. J'adresse également mes remerciements à nos partenaires – communes, entreprises, administrations et institutions – pour la fructueuse collaboration que nous continuons à développer à tous les niveaux. Finalement, je remercie les autorités politiques du canton pour leur confiance et leur soutien qui rendent l'accomplissement de nos missions possible.

Erich Dürst, directeur de l'EVAM



POINTS FORTS

« Déjeuner en paix » : projet de foyer plébiscité par le jury

Un concours d'architecture a été lancé au printemps 2014. Pour la première fois, l'EVAM construira un immeuble. Parmi 36 projets et à l'unanimité, le jury a désigné le projet « Déjeuner en paix » du bureau zurichois Isler Gysel Architekten. Les résultats ont été promulgués en septembre et une exposition de tous les projets a été ouverte au public. Le futur immeuble sur quatre niveaux comprendra des logements pour quelque 120 personnes ainsi que des bureaux et salles communes. Une place de jeux est également prévue.

2014 : année du grand rassemblement de l'EVAM

Un projet institutionnel conséquent et mobilisateur a abouti. Plus de la moitié du personnel de l'établissement est depuis 2014 réunie sur un même site. Dernier arrivé, le programme de formation et de pratique professionnelle cuisine a investi ses nouveaux locaux en septembre. Aujourd'hui se côtoient sous un seul toit les salles de classes pour les cours de français, les salles de formation et pratique professionnelle, les guichets d'administration et d'assistance, les salles d'entretien, la halte-garderie. Ce déménagement d'envergure a engendré trois changements majeurs : l'amélioration des conditions de travail de nombreux collaborateurs, une fluidité dans les échanges entre métiers et une proximité de l'administration avec les bénéficiaires qui fréquentent l'antenne de Lausanne et le Centre de formation.

Adaptation de la capacité d'accueil

Les réponses que l'établissement doit apporter à l'hébergement des migrants varient selon la typologie de la population. Afin de loger un nombre croissant de familles à l'aide d'urgence, l'établissement a décidé de transformer un bâtiment dont il est propriétaire. Ainsi, l'immeuble de Montagny 27 à Yverdon a été aménagé en foyer d'aide d'urgence avec épicerie.

A partir du mois de juin 2014, l'EVAM a fait face à une importante arrivée de migrants. Le nombre de nouveaux requérants d'asile a doublé entre mai et juin. L'EVAM a réussi à loger tout le monde. Cependant, à défaut de solutions plus appropriées, l'établissement a dû recourir à l'ouverture de deux abris de protection civile, à Lausanne (Coteau-Fleuri) et à Epalinges.

Intégration professionnelle des permis F

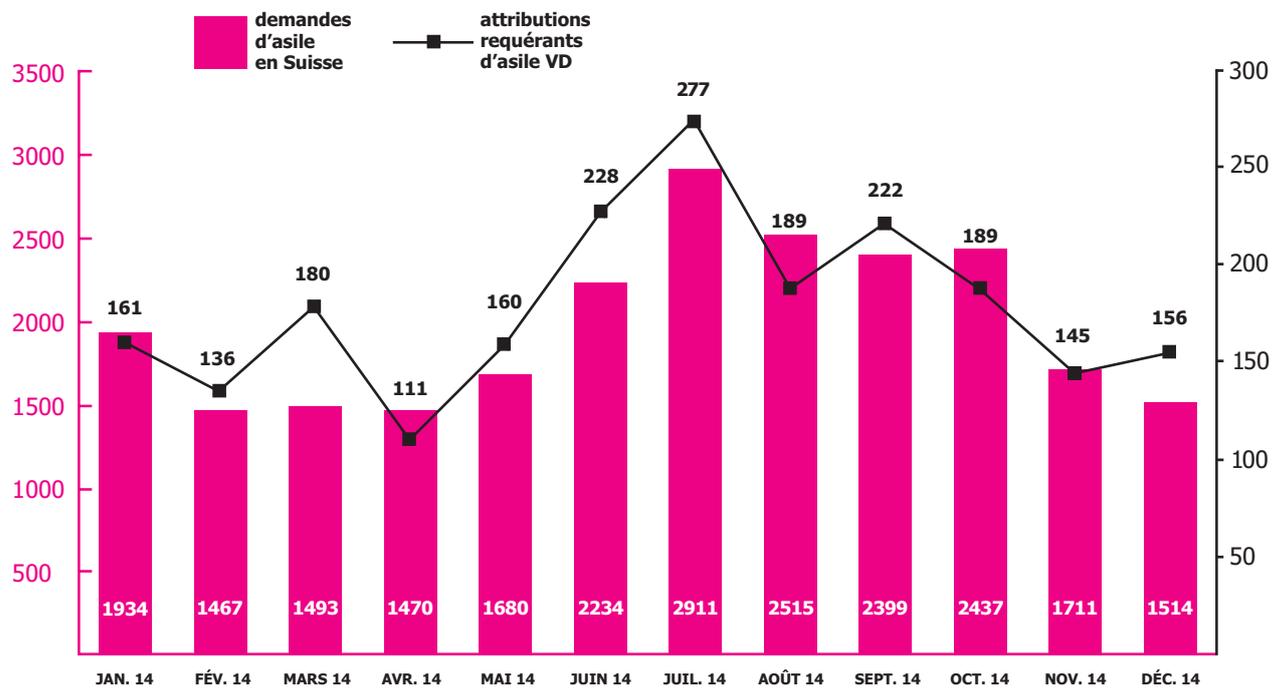
Classé prioritaire en 2014, cet objectif stratégique a donné lieu à d'intenses réflexions et diverses mises en œuvre. Deux propositions de modification du guide d'assistance ont été acceptées par le chef du département. Les personnes

en emploi sont privilégiées dans l'attribution d'un logement individuel. Autre mesure incitative : les frais de déplacements supplémentaires liés à un emploi peuvent être pris en charge par l'EVAM pendant un temps limité. Parallèlement, un groupe de travail a mené une étude comparative avec 5 cantons suisses présentant une analogie dans la taille et un taux d'emploi élevé des permis F. Une réflexion sur l'amélioration des prestations d'aide à l'intégration a aussi été effectuée. L'EVAM a pu compter sur divers partenaires, principalement le Service de l'emploi, le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme ainsi que des employeurs.

Enquêteur : une nouvelle fonction

L'EVAM se doit d'assurer le bon usage des fonds publics et d'allouer l'assistance aux personnes qui n'ont pas d'autres sources de revenus. Afin de détecter les cas d'assistance induue, un bureau spécialisé est en fonction depuis 2006. Pour compléter ce travail, l'EVAM a créé la fonction d'enquêteur. Les trois enquêteurs recrutés en 2014 interviennent sur mandat pour faire des enquêtes et filatures dans les cas suspects d'abus d'assistance. Le principe de contrôle au fondement de l'activité des enquêteurs a été inscrit dans le règlement d'application de la loi sur l'aide aux requérants d'asile et certaines catégories d'étrangers (RLARA). Adopté par le Conseil d'Etat, il est entré en vigueur en octobre 2014. Les bénéficiaires de l'EVAM ont été informés de ce nouveau dispositif.

DEMANDES D'ASILE DÉPOSÉES EN SUISSE ET ATTRIBUTIONS DE REQUÉRANTS AU CANTON DE VAUD



MISSIONS ET ORGANISATION

Missions

L'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) est l'institution chargée de mettre en œuvre l'assistance prévue par la loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA) du 7 mars 2006, ainsi que de dispenser l'aide d'urgence, un régime d'assistance délivré principalement en nature aux personnes en situation irrégulière.

De ces deux missions découlent les trois prestations fournies par l'EVAM : l'hébergement, l'encadrement et l'assistance.

Le canton de Vaud reçoit environ 8,0% des demandeurs d'asile sortant des Centres d'enregistrement et de procédure, selon une clé de répartition basée essentiellement sur la démographie des cantons.

Chiffres et tendances

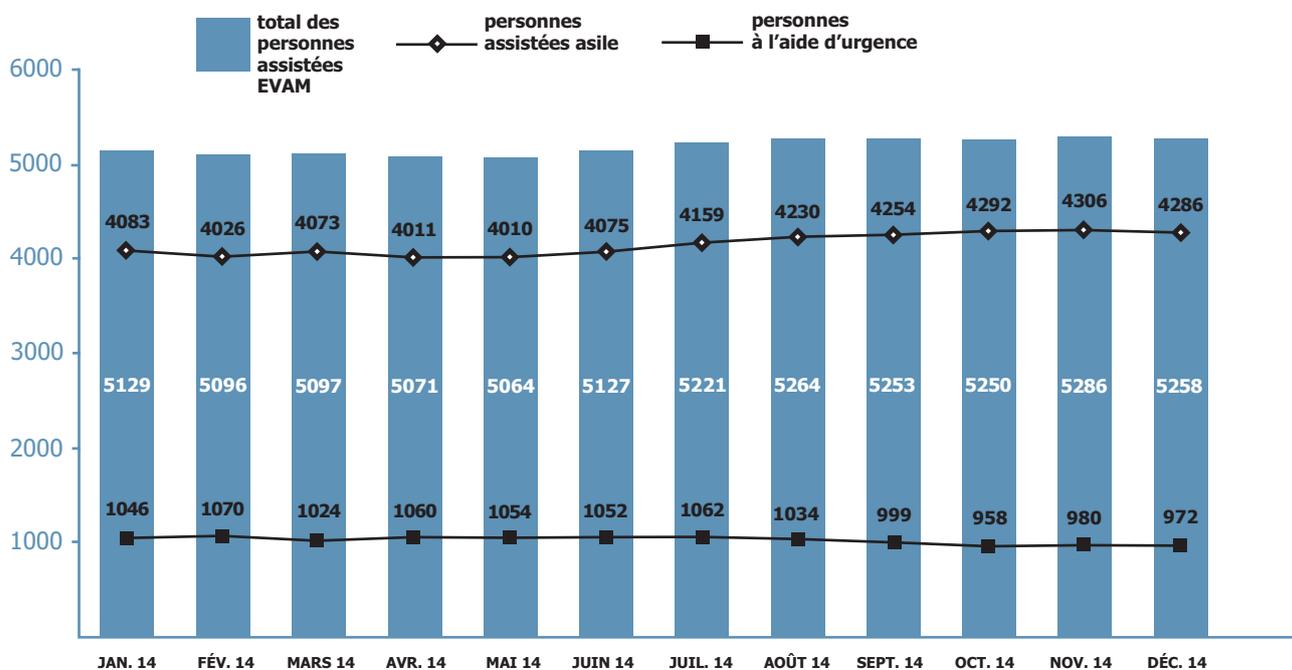
Au 31 décembre 2014, l'EVAM assistait 5258 (5102 en 2013) migrants représentant 3311 familles (ou groupes sociaux), réparties selon les statuts suivants :

- 1724 (1821 en 2013) requérants d'asile en procédure
- 2562 (2214) personnes admises à titre provisoire
- 972 (1067) personnes à l'aide d'urgence

Dans son ensemble, l'année 2014 fait apparaître une stabilité de la population assistée par l'EVAM, puisqu'elle n'indique qu'une faible augmentation de 156 personnes, soit 3%. A partir du mois de mai, les requérants d'asile en provenance de pays en guerre ont fait augmenter le nombre de permis F, dont le renvoi ne peut être exécuté pour le moment

Parmi les migrants assistés, 495 étaient financièrement autonomes fin décembre 2014 et ne dépendaient de l'EVAM que pour la fourniture d'un logement et/ou d'une assurance maladie qu'ils doivent rembourser. L'EVAM recensait aussi 508 personnes partiellement assistées, car elles disposaient d'un revenu inférieur aux normes d'assistance en vigueur.

6 PERSONNES ASSISTÉES PAR L'EVAM (VALEURS EN FIN DE MOIS)



SECRETARIAT GÉNÉRAL

Ressources humaines

A la fin de l'année 2014, 411 personnes travaillaient au sein de l'établissement, 27 de plus que l'an dernier. L'EVAM dénombrait également 27 emplois à plein temps supplémentaires, représentant au total 355 postes. Au cours du second semestre, les recrutements ont fortement mobilisé les ressources humaines (RH), en raison de l'ouverture de deux structures d'hébergement supplémentaires. L'EVAM tend vers une professionnalisation renforcée de ses activités. Il importe dès lors à l'établissement de mener une politique de formation dynamique. 275 formations ont été suivies en 2014 dont un peu moins de la moitié ont été dispensées par des formateurs internes. Parmi les nouvelles thématiques, les surveillants ont abordé la gestion du stress et la santé au travail; des collaborateurs au guichet ont perfectionné des outils de questionnement pour les entretiens; des collaborateurs administratifs mais aussi tous les concierges ont été sensibilisés à la communication inter-culturelle.

2014 a aussi vu le démarrage des premiers projets de développement de la politique RH, à savoir la mise en évidence et le développement des compétences du management.

Au terme d'une année de négociation et collaboration active avec le Syndicat des services publics, la nouvelle Convention collective de travail est entrée en vigueur.

Soutien juridique

L'EVAM est une autorité d'assistance dont les décisions administratives peuvent être contestées. En 2014, sur 341 oppositions reçues, 326 ont été traitées. Un peu plus d'un tiers – soit 115 – ont été admises dans leur totalité ou partiellement. Plus de la moitié des oppositions ont été rejetées et le solde – 40 oppositions – a été jugé irrecevable ou sans objet.

Sur les 171 oppositions rejetées, 33 ont été suivies d'un recours auprès du Département de l'économie et du sport (DECS). Déboutés par le DECS, 14 recourants ont porté l'affaire au Tribunal administratif, puis, désavoués, 4 sont allés auprès du Tribunal fédéral. Les oppositions des demandeurs d'asile portent principalement sur le calcul des décomptes d'assistance et sur les décisions de transfert liées à l'hébergement.

En 2014, l'EVAM a déposé 6 dénonciations pénales pour menaces et violences contre des fonctionnaires (22 en 2013). Un chiffre bas qui s'explique entre autre par le travail assidu des collaborateurs afin de maintenir un cadre pacifique. Dans 25 situations (contre 34 en 2013), l'établissement a déposé une plainte pénale, principalement pour des dommages à la propriété.

L'EVAM, qui poursuit la sécurisation de l'assistance, a

effectué 33 dénonciations préfectorales (21 en 2013) pour assistance indue. La tendance à la hausse peut s'expliquer par la reprise courant 2014 des dénonciations pour factures impayées ainsi que l'entrée en fonction des enquêteurs. Dans des cas précis, des extraits de compte individuels de l'assurance vieillesse et invalidité de bénéficiaires ont aussi été demandés. L'établissement a ainsi découvert des revenus cachés.

Système d'information

2014 a vu le démarrage de projets informatiques majeurs. Ils visent notamment à mieux suivre et analyser notre population de requérants, à améliorer la sécurité de nos propres applications et à faciliter les tâches administratives liées au recrutement et aux mutations des collaborateurs. Ces innovations verront le jour durant le premier semestre de 2015.

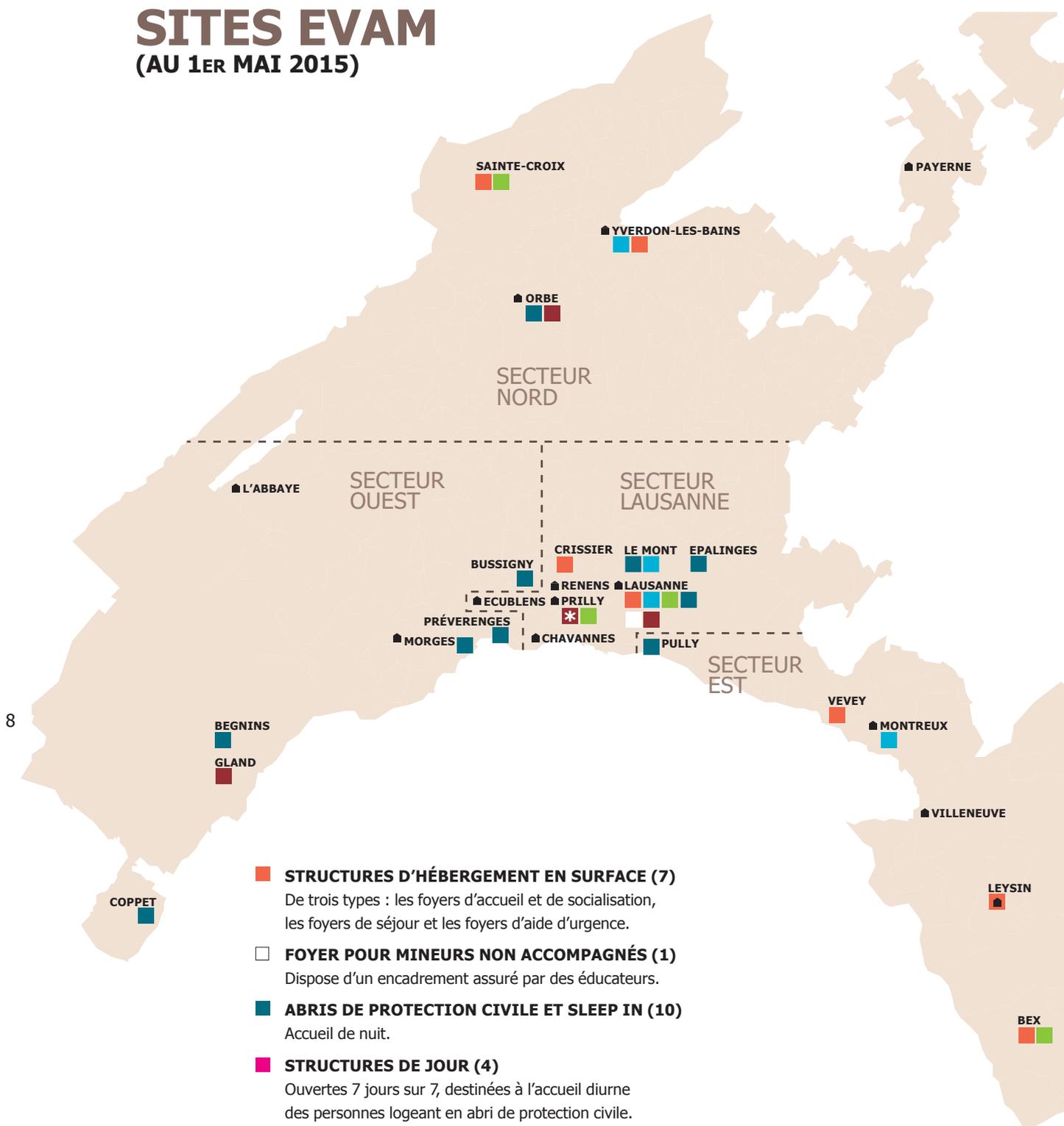
Ces projets ont été principalement conduits par les équipes de l'EVAM. Ceci marque la volonté d'internaliser les compétences clés : analyse, gestion de projet et maîtrise de la direction technique.

Il en va de même pour les deux applications fondamentales de l'EVAM ; Asylum et Asylog. Leur maintenance et leur évolution sont maintenant prises en main par notre équipe interne de développement, aidée ponctuellement par des partenaires informatiques externes.

Le renouvellement du contrat d'hébergement informatique a occupé le second semestre de 2014. Fin août, un appel d'offres public a été lancé. Parmi sept soumissionnaires, trois ont été sélectionnés pour présenter leur offre. Des auditions, visites sur sites et entretiens avec la clientèle de ces hébergeurs ont permis de vérifier la conformité de leurs installations avec les exigences de l'EVAM. Le contrat, adjugé à Spie SA, débutera en janvier 2016 pour une durée de 4 ans.

SITES EVAM

(AU 1^{ER} MAI 2015)



■ STRUCTURES D'HÉBERGEMENT EN SURFACE (7)

De trois types : les foyers d'accueil et de socialisation, les foyers de séjour et les foyers d'aide d'urgence.

□ FOYER POUR MINEURS NON ACCOMPAGNÉS (1)

Dispose d'un encadrement assuré par des éducateurs.

■ ABRIS DE PROTECTION CIVILE ET SLEEP IN (10)

Accueil de nuit.

■ STRUCTURES DE JOUR (4)

Ouvertes 7 jours sur 7, destinées à l'accueil diurne des personnes logeant en abri de protection civile.

* La structure de jour de Prilly est rattachée au secteur Ouest.

■ CENTRE DE FORMATION ET SES ANNEXES

Prestations proposées : cours de français, programmes d'occupation, bilans d'orientation et aide à la recherche d'emploi.

■ ADMINISTRATION

Ce terme regroupe le siège administratif, le centre de prestations, les antennes administratives réparties par secteurs, l'antenne dédiée à l'aide d'urgence, ainsi qu'un dépôt de 1500 m².

■ PROPRIÉTÉS DE L'EVAM (25)

Plus de la moitié du personnel réuni : mission réussie

Les 141 collaborateurs basés à Sévelin 40 ont entamé l'année 2014 dans leurs nouveaux bureaux lausannois à la route de Chavannes 33 et 37. En mars, ils étaient rejoints par le personnel du centre de formation d'Ecublens et de Renens ainsi que celui de l'antenne administrative de Lausanne.

Cinquième et dernière phase du déménagement : l'installation de la nouvelle cuisine professionnelle du programme de formation et de pratique professionnelle. En septembre, c'était chose faite. Depuis décembre, le self-service offre ses menus au personnel de l'EVAM et aux migrants en formation sur le site.

La planification a été totalement respectée, illustrant le professionnalisme des équipes de Logistique et du Système d'information de l'EVAM. La majeure partie des collaborateurs ont retrouvé le jour même de l'emménagement leur environnement de travail. Plus de la moitié des quelque 400 collaborateurs de l'EVAM travaillent sur le nouveau site ou y sont basés.

Créer du logement, encore et encore

Ce regroupement a libéré des surfaces dont l'EVAM est propriétaire. L'ancien centre de formation situé sur la commune d'Ecublens a été affecté à du logement. Les travaux ont débuté en septembre, au départ du dernier occupant du lieu. Dans ce bâtiment, 14 studios et 4 appartements de 2 pièces vont être créés.

Trois mois de travaux auront suffi pour transformer un immeuble d'appartements, propriété de l'EVAM, en foyer d'aide d'urgence pour une septantaine de personnes. Une épicerie y a trouvé sa place. Ainsi, les résidents de la rue de Montagny 27 à Yverdon reçoivent des prestations en nature correspondant au montant de leur assistance. Ce changement d'exploitation début février 2014 répond aux besoins du moment de l'établissement. Légers et réversibles, les aménagements peuvent être modifiés rapidement si les priorités doivent être révisées. Le bâtiment pourra être réaffecté à des logements individuels, à moindre coût.

Démarrés début 2013, les travaux intensifs à l'avenue du Chablais 37 à Prilly étaient terminés en juin 2014. La façade du bâtiment construit en 1905 a été conservée, facilitant la mise à l'enquête du projet. L'immeuble a été dénoyauté et reconstruit avec une restructuration complète qui a permis de créer 21 logements. La transformation est indéniable, tant au niveau du cadre de vie des résidents qu'au niveau de l'amélioration des performances énergétiques des logements qui respectent les normes Minergie.

Les deux étages à la rue du Bugnon 42 à Renens, qui abritaient jusqu'au regroupement à la route de Chavannes

l'antenne de Lausanne, la cellule d'orientation et le groupe emploi, n'offraient pas la possibilité d'être transformés en habitations. Il a été décidé de les vendre et un étage a trouvé preneur en mai 2014.

Le programme de rénovation 2013-2016 adopté

L'entretien du parc immobilier de l'EVAM reste un objectif de taille. L'établissement a planifié les travaux d'entretien et de rénovation sur ses propriétés jusqu'en 2016. L'EVAM a sollicité une garantie d'emprunt de l'Etat à hauteur de 31,4 millions de francs, octroyée par le Grand Conseil à l'heure de la rédaction du présent rapport.

Construction d'un foyer provisoire à Ecublens bloquée

En mars 2012, l'EVAM présentait un projet de logements temporaires pour migrants sur un terrain cantonal situé à Ecublens. Un plan d'affectation cantonal d'une durée limitée à 10 ans a été adopté ; il est entré en vigueur en avril 2014. La demande de permis de construire, approuvé par la Commune, fait actuellement l'objet de recours.

Une première : l'EVAM va construire de A à Z

Un concours d'architecture a été lancé par l'établissement pour l'érection d'un foyer collectif au chemin du Chasseron 1, à Lausanne. Le projet devait prévoir une capacité d'accueil entre 100 à 120 résidents qui se partageront des espaces communs ; cuisine, sanitaires, buanderie ou salles de jeu. Autre impératif : la modularité des espaces, en particulier des lieux collectifs, ainsi que de leurs équipements. Il doit satisfaire aux besoins de l'établissement d'y loger des populations fluctuantes et différentes, familles ou personnes seules. Le cahier des charges stipulait aussi l'usage de matériaux avec un faible impact environnemental et un entretien aisé, soulignant les critères écologiques et pratiques.

Le bureau d'architectes zurichois Isler Gysel Architekten GmbH a présenté la réponse la plus convaincante à ces impératifs. Son projet « Déjeuner en paix » a été plébiscité par le jury, composé de membres de l'EVAM et d'architectes professionnels indépendants. Prochaine étape : la conception et l'élaboration des plans.

Placer les migrants : une activité en flux tendus

Le placement des migrants est une activité qui s'est effectuée pour une bonne partie de l'année en flux tendus. En 2014, 951 transferts en logement ont été organisés.

Les places à disposition doivent être optimisées selon plusieurs critères : le statut administratif, la situation individuelle mais aussi sociale ou/et médicale des personnes. La tâche est ardue, car il faut trouver la bonne équation entre la réalité des individus ou des familles et la disponibilité d'une place dans le parc de l'EVAM qui conditionne le placement.

Entretenir le parc immobilier : la gestion des quantités, du détail et de l'humain

L'EVAM est propriétaire de 370 appartements répartis sur 23 immeubles. L'établissement loue également sur le marché 1300 appartements pour ses bénéficiaires. Ci-après, quelques chiffres qui illustrent cette activité en 2014 :

- 43 nouveaux baux ont été signés ;
- 2308 demandes de travaux – soit 1795 interventions de dépannage et 513 travaux de remises des logements ;
- 878 évacuations d'appartements, d'hébergements collectifs ou de sites administratifs et transports à la déchetterie ou au dépôt de l'EVAM ;
- 860 plaquettes pour boîtes aux lettres et sonnettes ;
- 1284 livraisons de mobilier et d'électroménager.

Pour assurer l'entretien du parc immobilier, l'EVAM peut compter sur des gérants techniques qui interviennent en cas d'incivilités, effectuent les états des lieux et contrôlent la qualité des logements. En une année, ils ont réalisé 1000 états des lieux d'entrée et de sortie.

Dans les immeubles dont l'EVAM est propriétaire, ils forment avec les concierges un tandem professionnel performant.

Les concierges sont aux premières loges pour répondre aux bénéficiaires de l'EVAM et aux partenaires externes. Afin de renforcer leur rôle de facilitateurs de la cohabitation, ils ont pu suivre quatre demi-journées de formation à la communication interculturelle. Les onze concierges étaient ravis de cette formation qui parlait du partage de leurs expériences pour parvenir ensemble à des solutions appropriées. Ils sont repartis avec de nouvelles compétences pour savoir naviguer entre les différentes cultures d'un immeuble ainsi que des outils pour mieux comprendre et gérer les mécanismes de discrimination et du racisme.

Signalons encore que l'occupation des foyers de l'EVAM a généré en une année 2930 états des lieux d'entrée et sortie de chambre effectués par les intendants.

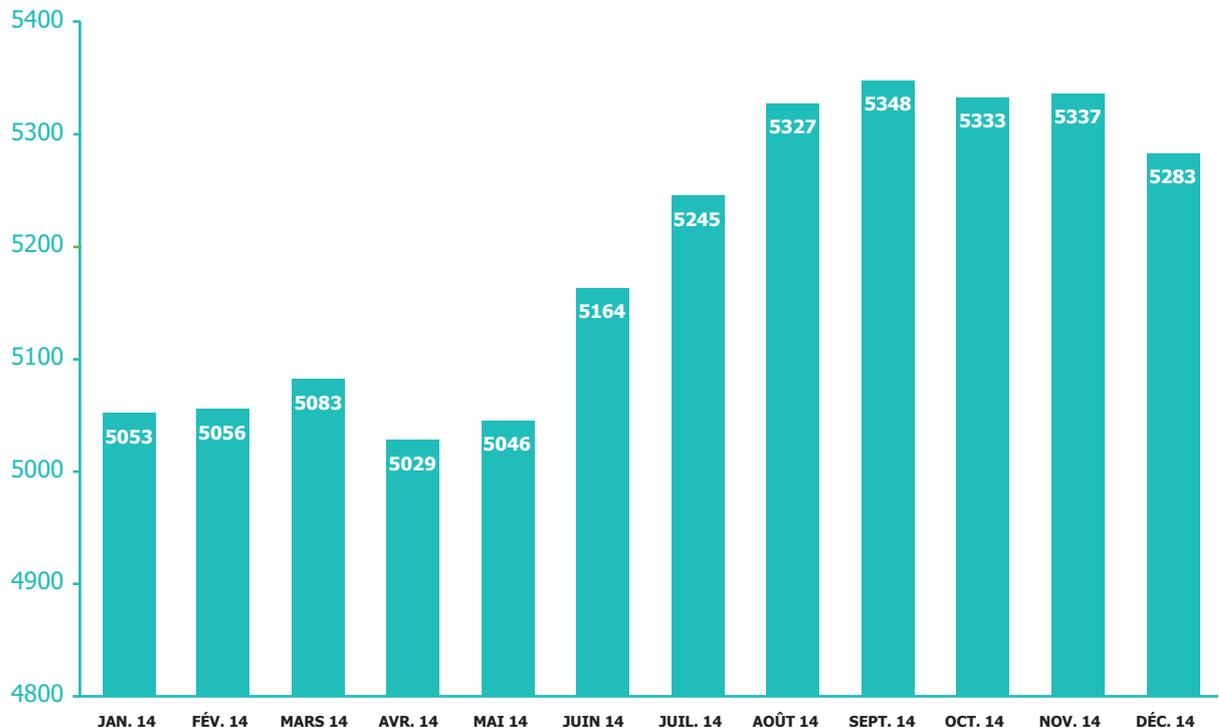
Entretenir le mobilier et le matériel : une logistique maîtrisée

Un matelas et des produits de première nécessité sont remis à chaque bénéficiaire, à son arrivée dans une structure collective. En 2014, l'EVAM a confectionné et distribué 677 paniers dits « d'accueil ».

Les affaires en déshérence des migrants sont stockées durant une année. Pour 2014, cela a représenté 443 m³ d'affaires entrées au dépôt ainsi que 456 m³ d'affaires qui en sont sorties.

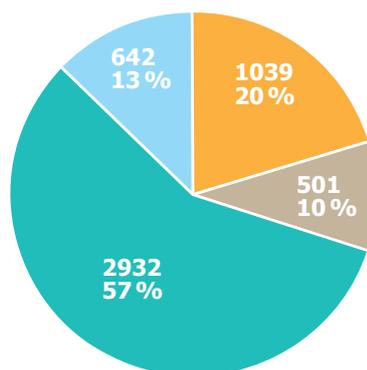
Pour l'ensemble de ses activités, l'EVAM dispose de 37 véhicules.

PERSONNES HÉBERGÉES PAR L'EVAM (VALEURS EN FIN DE MOIS)



TYPE D'HÉBERGEMENT (AU 31 DÉCEMBRE 2014)

- 2932** personnes logées en appartement EVAM
- 642** personnes logées en appartement privé
- 1039** personnes logées en foyer
- 501** personnes logées en abri PC et sleep in



TAUX D'OCCUPATION DES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT COLLECTIF (AU 31 DÉCEMBRE 2014)

	LIEUX	CAPACITÉ TOTALE EFFECTIVE	OCCUPATION EFFECTIVE	OCCUPATION EFFECTIVE EN %
HÉBERGEMENT	Bex	165	172	104 %
COLLECTIF EN SURFACE	Crissier	316	355	112 %
	Lausanne - Chablais	43	50	116 %
	Lausanne mineurs non accompagnés	42	45	107 %
	Lausanne - Vennes	85	85	100 %
	Leysin *	85	63	74 %
	Sainte-Croix	120	118	98 %
	Vevey	65	65	100 %
	Montagny	70	86	123 %
ABRIS DE PROTECTION CIVILE	9 abris dans le canton	466	443	95 %
SLEEP IN	Morges	24	24	100 %
TOTAL		1481	1506	103 %

* Des travaux ont été effectués durant toute l'année. Le nombre de bénéficiaires a subi une réduction de 25 %.

1000
états des lieux
d'entrée et de sortie
du parc immobilier
(propriétés et locations)

2930
états des lieux
d'entrée et de sortie
de chambre
des foyers EVAM

2308
interventions
pour des travaux
(remises en état
et réparation)

L'accès aux formations internes et autres prestations

L'autonomisation des migrants au cours de leur vie en Suisse est essentielle. Les modules de sensibilisation, dispensés par les quelque 35 assistants sociaux de l'établissement qui accompagnent chaque migrant, constituent une première étape. Ils traitent par exemple de « l'assistance », « l'école dans le canton de Vaud », « l'emploi », « la vie en appartement ». L'EVAM encourage et soutient le parcours d'intégration sociale et économique des migrants par le biais de formations données par quelque 30 enseignants et formateurs, dont principalement :

- Initiation à la langue française : 1420 participants (1083 en 2013)
- Cours de français et de culture générale : 318 participants (314) auxquels s'ajoutent 228 personnes bénéficiaires (105) du Centre social d'intégration des réfugiés (CSIR)
- Programmes de formation et de pratique professionnelles et programmes d'activité : 488 (443)
- Bilans d'orientation : 658 (610)
- Aide à la recherche d'emploi : 371 (363)

Le nouveau centre de formation : un magnifique outil de travail et d'apprentissage

Au départ, le projet d'installation sur un seul et même site était essentiellement destiné à regrouper les prestations du centre de formation. Avec une satisfaction immense, enseignants et élèves ont découvert début avril leurs nouvelles salles de classe. Spacieuses et bien équipées, elles offrent un cadre adapté à des cours de qualité. Ce regroupement marque aussi la fin des déplacements des enseignants lors des pauses, à 10h ou à midi, entre les sites de l'avenue d'Epenex à Ecublens et de Longemalle à Renens. La communication entre eux en bénéficie grandement ainsi que les échanges professionnels avec le personnel administratif et les cinq éducateurs du Centre de formation.

Aux yeux des migrants, disposer d'un « bel » immeuble pour se former revêt une importance considérable. Les grands débutants qui entraient jusqu'en mars 2014 aux cours de français langue étrangère étaient enclassés à Ecublens. Ce placement dans un bâtiment vétuste, aux locaux exigus et engorgés, était vécu par nombre d'entre eux comme une sanction pour leur ignorance du français. Le déménagement a mis fin à cette perception et l'image positive dont jouissaient les cours de l'EVAM auprès des autres participants s'est trouvée renforcée.

Le travail des migrants : objectif prioritaire en 2014

L'accès au marché du travail des migrants au bénéfice d'un permis F a constitué la priorité de l'EVAM. Diverses actions ciblées ont été menées pour développer cet objectif.

La rencontre avec les fournisseurs de l'EVAM dans les domaines de la construction et de la cuisine a été l'une des pistes explorées. Deux séances ont été organisées pour présenter les formations de l'EVAM et sensibiliser les employeurs à la situation des personnes au bénéfice d'un permis F. C'était aussi une occasion d'écouter leurs besoins. Un point est clairement ressorti : l'apprentissage de la langue française et la capacité de communiquer en situation de travail. Ces échanges ont permis d'ouvrir plusieurs possibilités de stage de découverte ou d'entraînement dans les métiers de la viande, du nettoyage, de la logistique et de l'électricité. Ils ont également débouché sur 2 emplois temporaires, 3 emplois fixes et un pré-apprentissage.

En octobre, le Conseil d'Etat a pris une décision allant dans le sens de l'encouragement à la prise d'emploi des bénéficiaires de permis F. L'émolument administratif de 100 francs payé par l'employeur lors de leur engagement a été supprimé.

Afin de poursuivre la sensibilisation auprès du grand public et de la population migrante, l'EVAM a également participé à la production d'un reportage filmé sur l'insertion professionnelle des personnes au bénéfice d'un permis F. Ce reportage a été diffusé sur Carrefours TV, la Télé, NRTV, Léman Bleu et TV Bourdonnette. Un très court métrage de trois minutes centré sur l'EVAM peut être visionné sur :

<https://youtu.be/UxMt2Cf514L>



Une halte-garderie pour les enfants des bénéficiaires en formation

Les formations contribuent à la prise d'emploi. A défaut de solutions de garde pour leurs jeunes enfants, des requérants, souvent des mères seules, y renoncent. L'EVAM s'est repenché sur la faisabilité d'un projet de garderie qui a abouti à l'ouverture d'une structure en septembre, à la route de Chavannes 33 à Lausanne. Ajustée aux ressources de l'établissement, la halte-garderie peut accueillir simultanément 10 enfants, âgés de 6 mois à 5 ans, dont les parents suivent sur le site des cours de français langue étrangère (FLE), de français semi-intensif ou un programme de formation et de pratique professionnelle. Sur la base des horaires des cours, les enfants sont accueillis au maximum une demi-journée par jour. L'équipe est formée d'une éducatrice de la petite enfance qui travaille avec deux groupes de trois bénéficiaires de l'EVAM en programme d'activité.

Si ce nouvel espace facilite l'accès aux cours de français aux parents de l'EVAM, ses objectifs vont bien au-delà. La halte-garderie offre aux enfants allophones un cadre de socialisation, de sensibilisation au français ou encore de découverte de la lecture. Pour les parents, c'est un moyen de renforcer leurs ressources en participant à l'intégration de leurs enfants. Cette structure permet aussi aux personnes encadrantes de suivre une formation et d'acquérir

des compétences dans le domaine de la petite enfance qu'elles pourront ultérieurement valoriser sur le marché de l'emploi.

**Foyer pour mineurs non accompagnés :
création d'un appartement éducatif extra-muros**

Par suite de sur-occupation du foyer pour mineurs non accompagnés en 2014, l'EVAM s'est lancé dans un projet pilote : un appartement éducatif de transition pour les adolescents de plus de 16 ans. L'objectif est de permettre aux jeunes de s'autonomiser progressivement ; de gérer leur quotidien, les démarches administratives et leur budget mensuel. Un éducateur leur rend visite trois fois par semaine. Les progrès des jeunes sont patents. L'expérience avec la première collocation de trois jeunes hommes est une réussite, que ce soit au niveau comportemental, du voisinage et de l'autonomie budgétaire.

**Collaboration reconduite avec l'Ecole d'études
sociales et pédagogiques (EESP)**

Une journée de randonnée dans la neige aux Diablerets : ce projet a été mené à deux reprises par quatre étudiants de l'Ecole d'études sociales et pédagogiques de Lausanne. Grâce au partenariat avec l'école, une trentaine de migrants de la structure de jour des Boveresses ont pu s'évader, le temps d'une journée. Le temps, aussi, de converser sur la vie des migrants ici, leur pays, la Suisse, leur parcours. Au bout de la randonnée, la découverte par les participants d'une image différente, plus simple et plus brute de la Suisse, ainsi qu'une collaboration et des échanges riches entre apprenants et collaborateurs expérimentés sur le métier d'animateur socio-culturel en institution.

**Les communes partenaires fidèles aux travaux
d'utilité publique**

En 2014, 15 communes vaudoises (11 en 2013) ont proposé au total 32 activités, doublant le nombre de l'année antérieure. Les collectivités publiques déjà partenaires font de plus en plus confiance à l'EVAM. Les activités qui lui sont confiées gagnent en variété. Ainsi, La Ville de Lausanne a proposé des collaborations dans le cadre de Lausanne Jardins et du Festival de la Cité, des événements d'envergure à forte visibilité. Les migrants ont aussi participé à des programmes d'entretien du paysage, de nettoyage du domaine public tel que places de jeux, parcs, forêts et abords des rivières. Pour les bénéficiaires de l'EVAM, ces travaux permettent de structurer leurs journées mais également de conserver ou de développer leurs capacités et leur estime de soi. L'intensification des partenariats avec les communes qui, dans leur immense majorité, hébergent des migrants, contribue à façonner une image positive du domaine de l'asile auprès des habitants locaux.

ASSISTANCE

Un réseau de santé amélioré : bienvenue à RESAMI

La Policlinique médicale universitaire (PMU) a reçu le mandat du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) ainsi que du Département de l'économie et du sport (DECS) de développer une solution administrative simplifiée pour gérer le réseau de santé à destination des migrants. Le projet a été conçu et monté en étroite collaboration avec l'EVAM.

Dynamique et transparente, la plateforme électronique REseau de SAnté et Migration – www.resami.ch – a été lancée le 3 novembre 2014. Elle permet aux prestataires de soins de vérifier la couverture d'assurance des migrants et l'adresse de facturation des prestations. L'une des principales améliorations est la suppression des bons de délégation. L'EVAM met à disposition de la plateforme les données utiles et produit une carte d'accès aux soins distribuée à ses bénéficiaires.

Les migrants ont la possibilité de rejoindre le réseau de santé RESAMI après une phase dite de santé communautaire pouvant aller jusqu'à une année. Le réseau offre aux adhérents une prise en charge adaptée à leur situation propre, notamment dans la gestion des problématiques liées à la langue et aux différences culturelles.

L'ancien réseau Farmed était en place depuis 16 ans. Grâce à une communication soignée avec la participation active des partenaires, la transition s'est déroulée de façon fluide.

L'assistance se réorganise

Multiplicité des prestations délivrées et croissance sensible de la population à l'aide d'urgence ces dernières années ont suscité des réflexions en matière d'organisation. Une restructuration s'est imposée tant du point de vue managérial que de l'équilibre des forces. Dans la nouvelle organisation, trois entités ont été créées avec un responsable à leur tête. Cette structure basée sur les phases suivies par les bénéficiaires contribue à une meilleure collaboration entre métiers tout en favorisant la professionnalisation de l'EVAM.

Ainsi, un premier groupe se concentre sur la phase initiale « Accueil et Socialisation » qui démarre avec l'arrivée des migrants dans le canton. Ce groupe intègre aussi les bénéficiaires de l'aide d'urgence.

Un deuxième groupe prend en charge la phase dite « Séjour » pendant laquelle les migrants sont appelés à s'autonomiser davantage. Il inclut également le cœur du métier en charge du calcul et de la délivrance des prestations financières.

Un troisième groupe se préoccupe des questions transversales et de back-office, présentes dans chacune des phases, comme l'administration des frais médicaux par exemple.

Enquêteur : une nouvelle fonction

L'EVAM doit assurer le bon usage des fonds publics reçus par le Canton. Cela implique, notamment, d'assister les bénéficiaires de façon subsidiaire, c'est-à-dire uniquement lorsqu'ils ne disposent pas d'autres ressources. Créé en 2006, un bureau chargé de récolter des données complémentaires sur les migrants a déjà fait émerger des consommations abusives de certaines prestations. Pour compléter ce travail, l'EVAM a décidé de créer la fonction d'enquêteur. Trois personnes ont été engagées. L'établissement se met ainsi au niveau des standards cantonaux dans le domaine.

Les enquêteurs interviennent sur mandat exclusivement. Le mandat définit le cadre de la recherche. Une investigation administrative est toujours réalisée avant une demande d'enquête sur le terrain. Dans le déclenchement d'une enquête, il est tenu compte du principe de proportionnalité. Les enquêteurs délivrent un rapport à leur responsable.

Pour soutenir légalement l'activité des enquêteurs, le principe de contrôle a été inscrit dans le règlement d'application de la loi sur les requérants d'asile et certaines catégories d'étranger (RLARA). Adopté par le Conseil d'Etat, il est entré en vigueur en octobre 2014. Les bénéficiaires sont informés sur ce nouveau dispositif de contrôle qui se veut moins punitif que dissuasif.

41 000
documents traités
et saisis
par le fichier central
- 37 %
par rapport à 2013

3972
mutations
entrées et sorties en
assurance collective
- 7 %

5052
moyenne annuelle
des affiliés
stable

9174
factures médicales
- 19 %

27 778
rendez-vous pour
l'assistance et revenus
stable

70000
décomptes d'assistance
+ 8 %

SECTEURS

Une journée avec les bénévoles des sites de l'EVAM pour échanger autour de la relation précarité-bénévolat

Les bénévoles se mobilisent sur et autour des sites de l'EVAM pour proposer différentes animations et activités de rencontres. Pour les professionnels, ce soutien qui adoucit le quotidien des demandeurs d'asile est précieux. Grâce aux bénévoles, ces derniers bénéficient de prestations complémentaires que l'établissement ne pourrait offrir.

Pour remercier les bénévoles, l'EVAM a organisé en avril une journée pour faire connaissance, partager des informations et nourrir la pratique de chacun. Une quarantaine de personnes engagées aux quatre coins du canton ont répondu présentes. L'invité, le psychiatre Jean Furtos, a passionné l'auditoire, mettant en relation la pratique du bénévolat avec la notion de précarité.

Sur la base d'années d'observations cliniques, il constate que les premiers signes de la précarité surgissent à travers la souffrance et le malaise de l'intervenant externe, ici le bénévole. La précarité est, dès lors, au fondement de la relation. Tout être humain dépend d'autrui pour vivre. Nous sommes donc tous précaires. La « bonne » précarité, c'est de savoir que l'on peut demander de l'aide, même dans des situations difficiles ; c'est un signe de santé mentale. Au contraire, la « mauvaise précarité » consiste à éviter l'aide d'autrui. Elle conduit à l'isolement, voire à diverses pathologies. Jean Furtos a également partagé avec les bénévoles des bonnes pratiques pour écouter la souffrance sans se laisser envahir par elle. Au final, un message vibrant et sain pour toute personne qui se laisse toucher par la souffrance.

Trois ateliers à choix ont ponctué l'après-midi. L'appréciation demandée aux participants a fait ressortir un haut niveau de satisfaction et le souhait de rendre ces échanges plus coutumiers.

Les responsables de secteur gèrent les conflits et sanctionnent les incivilités pour mieux vivre ensemble

Parmi les tâches d'un responsable de secteur, il y a la gestion des incivilités. Tous sites confondus, 1042 avertissements ont été prononcés, un chiffre stable depuis 2012. Dans 181 situations, une décision de sanction a été prise. Chacune de ces décisions doit être notifiée au migrant en mains propres par le responsable de secteur. Il est important de prendre le temps de discuter de la raison de la mesure décidée. L'application des sanctions doit permettre à l'ensemble des bénéficiaires de vivre le mieux possible dans les structures collectives. Finalement, à 25 reprises (33 en 2013), il y a eu dépôt de plainte pénale et dans 6 cas (22 en 2013) dénonciation pour menaces et violences contre un fonctionnaire (voir également sous Secrétariat général, Soutien juridique).

Réflexions institutionnelles pour améliorer la vie dans les abris

A fin 2013, après la fermeture de deux abris PC, l'EVAM comptait 7 structures en sous-sol. Douze mois plus tard, 9 abris PC sont à nouveau en fonction. La guerre en Syrie ainsi que le flux accru de migrants entre l'Afrique du Nord et le Sud de l'Italie a fait augmenter rapidement le nombre de requérants d'asile à héberger à partir du mois de mai.

Depuis février 2009, date d'ouverture de l'abri PC d'En Oie à Nyon, l'EVAM doit recourir durablement à ce type d'hébergement collectif, à défaut de solutions plus appropriées.

Des requérants d'asile, originaires pour la plupart d'Erythrée, ont manifesté publiquement leur mécontentement des conditions d'hébergement dans les structures souterraines. Une délégation a été reçue par le directeur de l'EVAM, puis par les Conseillers d'Etat Philippe Leuba et Pierre-Yves Maillard. Les doléances présentées ont déclenché des réflexions. Début 2015, des mesures étaient mises en œuvre pour atténuer les conséquences de la vie en sous-sol, notamment l'assouplissement des horaires, l'installation de lumières bleutées pour la nuit ainsi que davantage de variations dans les repas dont un repas chaud par semaine au self-service de l'EVAM.

SECTEUR EST

Bex, un an d'accueil et de socialisation

A Bex, commerçants, églises, polices, écoles et autorités politiques se réunissent chaque trimestre en commission de dialogue pour les requérants d'asile. Ces partenaires institutionnels ont clairement reconnu que les dealers de rue à Bex ne proviennent ni de Bex, ni du foyer de l'EVAM. Lors d'une séance publique en octobre, ce message a été aussi diffusé au sein de la population. Pour autant, l'établissement maintient une vigilance de tous les instants.

Dans l'Est vaudois, la collaboration étroite avec la Fondation de Nant a permis la réalisation du projet « psychiatrie – migrants, détection précoce ». Ce programme qui a démarré il y a 4 ans au foyer de Crissier a démontré toute son utilité. L'équipe pluridisciplinaire du Centre de santé infirmier, spécialement formée dans la prise en charge de migrants, ou l'assistant social de l'EVAM détectent les personnes à risque. Elles sont ainsi relayées par des collaborateurs en psychiatrie de Nant qui consultent au foyer de Bex.

Si la bicyclette est un jeu d'enfants, la route ne l'est pas. Pour prévenir les accidents, les jeunes du foyer âgés de 4 à 16 ans ont suivi une formation routière. Munis de cycles et de casques, ils ont été initiés aux règles de la circulation en toute sécurité. La formation de cinq après-midi a été donnée au jardin de la circulation par le chargé de prévention de la Police du Chablais.

Leysin refait peau neuve

L'EVAM a racheté le Foyer Sainte-Agnès à la commune de Leysin en 2011. Des travaux importants de mise en conformité aux normes incendie ainsi que d'isolation étaient nécessaires à cette vénérable bâtisse. Le foyer est resté en activité, avec cependant une réduction de 25 % du nombre

de bénéficiaires logés. Ces travaux conséquents ont engendré de nombreux inconvénients pour les résidents et le personnel qui ont fait preuve de patience et de compréhension.

SECTEUR OUEST

La spécificité de ce secteur est qu'il se compose essentiellement d'abris de protection civile dans lesquels vivent des hommes seuls. La problématique de l'hébergement en abri et sa médiatisation ont eu un impact important sur ce secteur.

Structure de jour de Gland : un point névralgique des activités à l'Ouest

A travers la structure de jour de Gland, point de chute diurne pour les occupants de trois abris, plusieurs activités bénévoles ont été proposées aux migrants. Au Paléo Festival de Nyon, des bénéficiaires de l'EVAM ont nettoyé durant une semaine la plaine de l'Asse après le départ des festivaliers. Les migrants sont aussi venus prêter main forte pour la fête des 25 ans de la Fédération vaudoise de coopération FEDEVACO. Fin septembre à Arnex, à l'occasion de la marche de l'espoir de Terre des hommes, des migrants ont confectionné des repas dont le bénéfice intégral a été versé à l'association. Les responsables de l'événement ont salué la serviabilité des bénéficiaires de l'EVAM.

En fin d'année, plusieurs migrants ont confectionné 200 cartes de vœux artisanales pour les détenus de la Croisée, à Orbe. Par l'intermédiaire d'un aumônier bénévole, ces cartes ont été distribuées aux prisonniers qui souhaitaient transmettre leurs vœux pour 2015. La direction de la prison a aussi souhaité faire un geste en offrant les timbres poste.

SECTEUR LAUSANNE

Pour héberger, l'EVAM doit ouvrir des abris

Après l'optimisation des places dans les structures d'hébergement existantes, l'EVAM a dû recourir en 2014 à l'exploitation de deux abris de protection civile supplémentaires. L'abri PC de Coteau-Fleuri à Lausanne a été remis en service en juillet 2014 après une fermeture de 10 mois. Durant la précédente exploitation qui a duré 32 mois, de bonnes relations avaient été entretenues avec le voisinage. C'est sur la commune d'Epalinges que le second abri a ouvert ses portes en septembre 2015.

Le foot incontournable, aussi pour l'EVAM, partenaire de la Caravane

La Caravane des quartiers installe sa yourte tous les 2 ans dans certains quartiers lausannois. Avec les associations, elle propose une grande fête autour de multiples activités et un message : « les différences culturelles n'empêchent pas de vivre ensemble ». Le quartier de Boisy a ouvert les feux en même temps que le lancement du Mondial 2014. Partenaire de la Caravane, l'EVAM a proposé des tournois de baby foot. Migrants – dont les mineurs non accompagnés – et personnes du quartier ont formé des équipes mixtes, aidés par les animateurs et éducateurs de l'établissement. Un succès ! Autour des parties de jeu qui s'enchaî-

naient, il y a eu des échanges entre des personnes qui ne se seraient pas forcément rencontrées.

Crissier : un foyer foisonnant d'activités

Impliqué dans l'accueil et la socialisation des migrants, le foyer de Crissier concentre d'innombrables activités. La Fête de l'été a clos la saison ; afin d'honorer la diversité, chaque collaborateur représentait une des vingtaines de nationalités du foyer et parmi les plus importantes, la Syrie, l'Erythrée, la Chine et l'Afghanistan. La fin de l'année a aussi été célébrée. Grâce à la participation de l'association Solidarité Jouets, tous les enfants ont reçu un cadeau des mains du Père Noël.

Au quotidien, les enfants peuvent s'appuyer sur un soutien aux devoirs scolaires. Ils sont aidés par des migrants, souvent des francophones d'Afrique, qui effectuent un programme d'activité rémunéré.

Avec l'arrivée de nombreux Syriens, une nouvelle association s'est approchée du foyer. Les Amis de la Syrie ont dispensé un soutien aux cours de français pour adultes et une aide à la traduction de l'arabe.

Le partenariat avec l'Ecole Internationale de Lausanne s'est consolidé. L'EVAM a été invité à présenter ses activités dans deux classes, en anglais. La direction de cette école continue à mettre à disposition tous les mercredis un bus qui transporte une vingtaine d'enfants du foyer au Mont-sur-Lausanne. Sur le vaste site scolaire privé, des adolescents proposent des activités sportives, culinaires, récréatives, culturelles à des enfants plus jeunes logés au foyer. Au fil des semaines, rencontres et échanges se multiplient entre les jeunes dont les parents ont déposé une demande d'asile et les élèves issus de milieux favorisés.

SECTEUR NORD

Migrants actifs au cinquantenaire d'une institution culturelle d'Orbe

Les 50 ans de l'association du Théâtre de la Tournelle ont été fêtés en septembre. Sur l'esplanade, les migrants logés à l'abri de protection civile ont donné un fier coup de main pour monter le chapiteau puis le démonter. Durant les trois jours de la manifestation, ils ont préparé des repas et fait le service. La fête était réussie, l'association ravie et les migrants aussi de s'être vu proposer une opportunité d'aider au succès d'une manifestation culturelle importante pour la localité.

Bénévoles, constructeurs de sens et de liens

Un film constitue également un excellent moyen de créer des rencontres entre les migrants et la population locale. Les bénévoles urbigènes invitent régulièrement à découvrir un film sur le thème de la migration, puis à partager un repas. En fin d'année, ils se sont joints aux animateurs pour organiser un repas le soir de Noël. Ces échanges constituent autant de ponts entre les personnes d'ici et celles venues d'ailleurs pour demander protection à la Suisse.

A Yverdon, le groupe des bénévoles soutient l'apprentissage du français des jeunes migrants. Des cours sont offerts aux enfants du foyer de Montagny et du site de la Faïencerie.

Yverdon : intégrer et intégrer, encore

Au sein de la commune d'Yverdon, il y a une forte volonté d'intégrer les migrants. Indice de la bonne collaboration avec l'EVAM : la multiplication de projets de tous niveaux. Sur des projets de petite portée, des bénéficiaires de l'établissement ont aidé la Bibliothèque municipale à déménager et à réaménager son nouvel espace. Et la police a bénéficié d'un coup de main pour installer et coller de la signalisation sur des barrières lors de manifestations.

Des projets plus importants ont également impliqué des bénéficiaires de l'EVAM. Les parents yverdonnois ont pu compter sur un accompagnement scolaire : un service de pédibus ainsi que l'accueil et l'encadrement des élèves pendant les heures de repas.

Autre résultat d'une collaboration : la Fête du quartier Pierre-de-Savoie. Le bâtiment rénové de l'EVAM à la rue de la Faïencerie accueille tout au long de l'année des activités du quartier. Travailleurs sociaux hors murs, responsable de l'animation, responsables d'associations, habitants du quartier et bénéficiaires de l'EVAM travaillent ensemble. Des migrants ont également pu bénéficier d'un cours de gestion de projet. Cette large collaboration débouche sur une fête. Ce projet communautaire est exemplaire dans la création de liens entre toutes les catégories de population qui vivent dans le quartier.

L'année prend fin avec les Soupes d'ici et d'ailleurs. Trois migrants ont pour tâches d'organiser la logistique et de faciliter le travail des associations qui préparent les soupes, durant tout le mois de décembre, à tour de rôle.

Le bénévolat est aussi une affaire de migrants. Lors des jeux du Castrum qui s'étalent sur une semaine, un groupe participe au montage de la scène, se relaie pour la surveillance du site, puis aide au démontage.

Moudon fête ses enfants avec Miss Suisse et des décors réalisés par de jeunes migrants

Le groupe Suisse-Etrangers de Moudon organise, chaque année, une journée de fête pour les enfants. Les jeunes bénéficiaires de l'EVAM résidant dans les immeubles à l'avenue de Lucens ont réalisé l'ensemble des décors dans leur espace polyvalent aménagé par l'établissement. Cette édition de la Fête des enfants a été marquée par la présence de Miss Suisse 2013, Dominique Rinderknecht, et de nombreuses personnalités de la ville. Une belle reconnaissance pour ces enfants qui ont participé au succès d'un événement public.

Sainte-Croix : réflexions sur la vie sociale et économique dans une démocratie

Bien implanté dans le nord vaudois, le foyer de Sainte-Croix entretient avec la commune et ses partenaires de très bons rapports. En 2014, une nouvelle population y est arrivée en nombre. Jeunes, originaires de Syrie et d'Erythrée, ces personnes vont rester plusieurs années en Suisse. Un certain nombre d'entre elles ont fait part de leurs revendications. Les collaborateurs de l'EVAM ont dû faire preuve d'une grande écoute et de flexibilité. La provenance d'un état autoritaire a imprégné en partie le comportement de ces requérants d'asile. Une information sur la démocratie et son fonctionnement en Suisse semblait utile, ceci afin de les encourager à apprendre le français et à participer à la vie sociale et économique. Deux excursions ont été orga-

nisées avec au total une centaine de participants. A Lausanne, ils ont rendu visite, entre autres, au Grand Conseil et à l'usine de tri des déchets TRIDEL. L'excursion à Genève a intégré la visite du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Le groupe des bénévoles « Café-contact », rouage indispensable du développement des activités

Continuité – depuis 1992 – et excellence marquent les apports fournis par le groupe de bénévoles actifs sur le site de l'EVAM à Sainte-Croix. Tous les jours, une animation y est proposée : cours de français, vestiaire, café-contact, accompagnement des parents d'enfants scolarisés, organisation de manifestations à l'instar de la Fête du réfugié. La densité de ce programme et la richesse des relations qu'il génère représentent des avantages formidables pour la vie des requérants d'asile au sein de ce foyer du Nord vaudois.

Ô Travail !

Nous vous invitons à découvrir dans les pages qui suivent Ô Travail! Ce reportage donne la parole à des duos composés d'employeurs et d'employés principalement au bénéfice d'un permis F. Cette série de portraits fait écho à l'objectif numéro 1 de l'EVAM en 2014 : l'intégration professionnelle des migrants. Ô Travail! a été réalisé sur les lieux de travail et est le fruit d'une collaboration.

Voix d'Exils, le programme d'activité Communication de l'EVAM, a organisé et coordonné le volet rédactionnel. Journaliste d'origine syrienne et rédactrice vaudoise de Voix d'Exils, Rama Kouria a signé l'ensemble des interviews. La coordinatrice du programme d'activité Traduction de l'EVAM a veillé à la relecture des articles. Les sept portraits en duos sont l'œuvre du photographe professionnel Hugues Siegenthaler.

En textes et en images, Ô Travail! donne corps à la centralité du travail dans notre existence.

VOIX D'EXILS : LE SUCCÈS D'UNE SYNERGIE INTERCANTONALE

Voix d'Exils est un média online destiné à l'expression libre des personnes migrantes venues en Suisse dans le cadre de l'asile. L'histoire de Voix d'Exils débute en 2001 avec la parution d'un journal trimestriel édité par la Fareas, puis par l'Hospice général, à laquelle participaient l'ensemble des cantons romands. En 2010, le journal ferme, puis la publication est relancée sous une forme électronique par le programme d'activité Communication de l'EVAM, en collaboration avec les cantons du Valais et de Neuchâtel. Cette publication en ligne veut valoriser l'apport des personnes migrantes dans la société suisse, contribuer à donner d'elles une image positive, favoriser leur intégration socioprofessionnelle par l'acquisition de nouvelles compétences et stimuler un débat constructif sur le sujet de l'asile.

Voix d'Exils dispose d'une charte éditoriale qui définit ses missions ainsi que son angle de traitement de l'actualité. Le média compte trois rédactions cantonales : vaudoise, valaisanne et neuchâteloise. Elles produisent des contenus multimédia principalement en français, mais également en anglais et en arabe.

Ce programme comporte trois principales spécificités. En premier lieu, Voix d'Exils est un bel exemple de synergie intercantonale. La collaboration entre les programmes vaudois, neuchâtelois et valaisan permet un partage des ressources et des savoir-faire. Cette synergie intercantonale se concrétise, notamment, par la mise en place d'une formation commune en communication multimédia. Elle offre aux bénéficiaires des cours de techniques de rédaction journalistique, de webpublishing, de photographie et de droit de la communication.

En deuxième lieu, Voix d'Exils est un des rares programmes qui s'adresse à des personnes en procédure d'asile au bénéfice d'un niveau de formation élevé. Il inscrit les participants dans un projet épanouissant et leur permet de valoriser leurs compétences initiales.

En troisième lieu, l'acquisition de compétences transversales occupe une place centrale dans le programme et se traduit, concrètement, par le succès de l'intégration professionnelle de ses participants. Ainsi, une recherche menée en 2014 sur les trajectoires socioprofessionnelles des bénéficiaires du programme du canton de Vaud établit que la majorité d'entre eux ont réussi à s'insérer professionnellement.





**Kaled
a été choisi
pour ses
compétences
et son
ouverture
d'esprit.**

Nicolas Berseth, directeur technique de la Manufacture à Lausanne, Haute Ecole de Théâtre de Suisse romande.



Après avoir mis le poste de concierge au concours et avoir reçu une vingtaine de candidatures, nous avons engagé Kaled Mohamad Ali car il a les compétences nécessaires - un Certificat fédéral de capacité (CFC) de concierge - et qu'il est jeune. C'est important d'avoir un concierge jeune, à l'esprit ouvert, car la Manufacture est une école particulière, ouverte jour et nuit grâce à un code d'accès, qui accueille des étudiants en théâtre, en danse, en mise en scène et en technique.

En tant qu'ancien requérant, Kaled a sans doute une autre vision, une autre façon de voir les choses. En même temps, il est très Suisse, car il est arrivé ici lorsqu'il était enfant. D'ailleurs, il veut se naturaliser et le fait d'avoir un travail fixe va l'aider à concrétiser ce projet. Pour moi, peu importe son origine, c'est un collaborateur au même titre que les autres. Avec Kaled, la collaboration se passe super bien. Il s'est rapidement mis dans le bain et les étudiants vont directement vers lui s'ils ont besoin d'informations. C'est lui qui a les clés de la maison et qui fait la programmation des clés de la Manufacture, donc on a intérêt à avoir confiance en lui!

Aux employeurs qui hésitent à engager un migrant, je dirais que si la personne est qualifiée pour le poste, cela vaut la peine de faire les démarches administratives nécessaires pour l'engager. Il ne faut pas regarder la provenance, mais la qualité du travail et la capacité à travailler ensemble.

Kaled Mohamad Ali, Erythréen, 25 ans, intendant à la Manufacture, en Suisse depuis 1991, titulaire d'un permis F.

Mon premier jour à la Manufacture, en mai 2014, je m'en souviens comme si c'était hier! J'ai été très chaleureusement accueilli par mes collègues. Depuis, chaque matin, je me lève à 5h30 avec un grand sourire pour commencer ma journée de travail à 6h30.

Ma vie professionnelle n'a pas toujours été facile. Après avoir obtenu mon CFC de concierge en 2011, j'ai dû attendre jusqu'en 2014 pour trouver du travail. Je me présentais partout, mais aucun patron ne voulait de moi à cause de mon permis F. On me disait: « Reviens quand tu as le permis B! » Un jour, j'ai lu l'annonce de la Manufacture sur le site jobup.ch et j'ai tout de suite postulé. Après le premier entretien, j'ai été retenu alors qu'il y avait encore trois ou quatre personnes en lice. J'étais très excité à l'idée de travailler dans un milieu multiculturel et international.

Je suis content de mettre en pratique ce que j'ai appris dans le domaine de l'entretien des bâtiments. En plus, j'aime le contact avec le directeur et les étudiants. Parfois, je joue aussi le rôle de médiateur entre l'école et les personnes de l'extérieur qui viennent à la Manufacture pour fumer ou boire alors qu'elles n'ont pas le droit de le faire.

J'aimerais dire aux migrants: soyez courageux, optimistes et confiants, même si la situation est difficile. Si vous n'arrivez pas à trouver du travail pendant un certain temps, ça ne veut pas dire que vous n'en trouverez jamais!





**Elisa
a un don
pour
la pâtisserie,
elle innove
constam-
ment pour
notre
plus grand
plaisir.**

David Bersot, chef de l'équipe cuisine de l'EVAM, à Lausanne.

« Elisa Schaipova a d'abord fait une année de formation cuisine avec moi. Cela m'a permis de déceler son potentiel, puis de lui proposer un apprentissage AFP (Attestation fédérale de formation professionnelle).

Toute l'équipe de cuisine l'apprécie pour sa personnalité et ses qualités de cuisinière, son expérience et son savoir-faire, plus particulièrement dans le domaine de la pâtisserie. Elisa a un don! C'est d'ailleurs elle qui a la responsabilité de la pâtisserie dans l'équipe cuisine, car elle propose et innove constamment.

Ses créations sont très appréciées par les clients. Ils se rendent compte de son absence quand elle est en vacances, parce que les desserts n'ont pas le même standing.

Au vu de son niveau, je lui laisse carte blanche dans certaines préparations de plats et de menus. Quand nous préparons des banquets ou des cocktails, je la mets en avant et je la responsabilise.

Elisa est la seule migrante en cuisine. Elle est vraiment bien intégrée dans l'équipe, la collaboration se fait dans le respect et la confiance réciproques. Voilà deux ans et demi que nous travaillons ensemble et elle ne m'a jamais déçu.

Aux employeurs qui hésitent à engager des migrants, je donnerais le conseil suivant: mettez-les à l'essai en leur proposant un stage. Une fois cette étape franchie avec succès, vous pourrez passer le seuil de l'engagement, et vous serez, peut-être, agréablement surpris !

Elisa Schaipova, Tchétchène, 41 ans, en deuxième année d'apprentissage en cuisine au restaurant self-service de l'EVAM à Lausanne, en Suisse depuis 2005, titulaire d'un permis F.

J'ai d'abord fait le Programme d'activité cuisine de l'EVAM pendant une année. Quand Monsieur Bersot m'a proposé de rester et de faire un apprentissage AFP, au début je ne voulais pas parce que je ne parlais pas bien le français. Puis j'ai accepté, même si ce n'était pas facile. Maintenant, je suis très heureuse de ma décision car ce travail me convient tout à fait. En plus, j'apprécie toute l'équipe.

Je suis contente, parce que j'aime faire la cuisine, j'apprends beaucoup et c'est la première fois que je travaille dans un restaurant. Je suis très heureuse quand les clients me disent qu'ils aiment mes desserts et mes pâtisseries. Mes macarons ont toujours beaucoup de succès!

Mon objectif, c'est d'être encore plus professionnelle et d'apprendre de nouvelles recettes, car la cuisine d'ici est très différente de celle de mon pays. Je veux aussi améliorer mon français.

Je voudrais dire aux migrants que chacun peut tenter sa chance. Le plus important, c'est de ne pas hésiter à postuler. Moi, grâce à mon travail dans le restaurant EVAM, je réalise, ici en Suisse, mon rêve d'enfance!





Monsieur Sengeshar est serviable, il soigne les détails et se montre très créatif.

L'assistante manager et responsable du personnel au Spa du Lausanne Palace, hôtel 5 étoiles.



Monsieur Sengeshar travaille au Spa Bar & Lounge, le Yogi Booster, depuis deux ans en tant que serveur et aide cuisine. Une Tibétaine, qui travaillait alors chez nous, nous l'avait conseillé. Il n'avait pas de diplômes, parlait peu le français mais il avait de l'expérience dans le domaine de la cuisine et du service. Nous l'avons pris à l'essai pendant trois mois, puis nous l'avons engagé, car ses qualités nous ont séduits : souriant, ponctuel, soucieux des détails, il présente bien et il est aussi très créatif. Il donne toujours le meilleur de lui-même. Originaire du Tibet, où il était artisan peintre, il nous fait partager sa culture, une autre manière de traiter les aliments, ainsi qu'une certaine philosophie, et tout cela amène un souffle de nouveauté à notre Spa qui est très apprécié de notre clientèle.

Monsieur Sengeshar s'inscrit parfaitement dans notre logique de l'excellence, car il essaie en permanence de s'améliorer. Plus le temps passe et plus nous sommes contents de son travail qu'il mène de façon autonome. Il est chez nous comme un poisson dans l'eau!

Aux employeurs qui hésitent à engager un migrant, je dirais qu'il faut lui donner une chance si le poste peut correspondre à son profil, en le testant lors d'un stage. Quand le travail est bien fait et que le migrant s'intègre, alors c'est une belle expérience.

Dhondup Dorjee Sengeshar, Tibétain, 35 ans, aide cuisinier et serveur, en Suisse depuis 2009, titulaire d'un permis B.

La première journée de travail a été très dure parce que tout le monde parlait très vite et je n'arrivais pas à tout comprendre, mais maintenant ça va mieux. La compatriote grâce à laquelle j'ai été engagé au Lausanne Palace m'a beaucoup aidé. Je suis très heureux de travailler ici, tous les plats qui sont préparés sont végétariens et bio. Cela me convient parfaitement, car je suis moi-même végétarien.

J'essaie d'améliorer mon français en parlant avec les autres employés. Comme je parle anglais, je me débrouille pour communiquer avec la plupart de nos clients.

Dans mon pays, le Tibet, j'étais artisan peintre, j'ai appris la cuisine en Suisse, en suivant la formation proposée par l'EVAM. Par la suite, j'ai fait un stage dans un EMS, puis j'ai participé à la pose de panneaux solaires et, finalement, j'ai eu la chance de trouver un vrai travail au Spa du Lausanne Palace.

Voilà mon message aux migrants: si vous vivez ici, il faut apprendre le français, même si c'est très difficile. Il faut aussi chercher du travail pour ne plus dépendre de l'assistance sociale et s'intégrer dans la société, avoir des collègues, se faire des amis. Déposez votre CV dans différentes entreprises et ne perdez pas l'espoir! Si vous frappez à plusieurs portes qui restent fermées, restez optimistes, parce qu'une autre porte s'ouvrira pour vous.





**Laetitia
exprime une joie
qui porte tout son travail
et qu'elle partage avec
les résidents.**

Ellen Cart, directrice des soins à la résidence La Girarde, à Epalinges.



A la résidence La Girarde, nous avons besoin de diversifier les cultures et les croyances pour avancer. Si tous les employés étaient identiques, nous tomberions dans la monotonie, nous ne nous remettrions pas en question. C'est pourquoi, parmi les employés engagés dans notre établissement, onze sont des personnes qui ont demandé l'asile ou sont des migrants. Cette diversité nous apporte une richesse énorme dans les soins donnés aux résidents, bien que nos auxiliaires de santé ont tous le même niveau de formation et respectent les valeurs en cours dans notre établissement. Laetitia Toh, qui a suivi la formation donnée par l'EVAM, a acquis les connaissances et dispose de tout le bagage nécessaire. De plus, Laetitia exprime une joie débordante! Cette joie porte tout son travail. Elle a un engagement et une reconnaissance qui font plaisir à voir et qu'elle partage avec les résidents.

Je voudrais encourager les employeurs à donner une chance aux migrants! C'est vrai qu'il faut parfois être prêt à les accompagner, à les soutenir, à s'investir dans la relation parce qu'ils ont vécu des choses personnelles dans leur pays d'origine qui ne sont pas très gaies.

Laetitia Toh, Ivoirienne, 28 ans, auxiliaire de santé, en Suisse depuis 2012, titulaire d'un permis N au moment de l'interview, aujourd'hui d'un permis B.

Grâce à la formation d'auxiliaire de santé proposée par l'EVAM, j'ai trouvé, en novembre 2013, du travail à La Girarde. Et aussi une nouvelle famille. L'équipe de l'établissement m'a bien accueillie, dès le premier jour d'observation. Je me suis beaucoup investie auprès des résidents, ce qui m'a permis de mieux les approcher et de les comprendre. Dans mon pays, on prend soin des personnes âgées, pour lesquelles on a beaucoup de respect; on les considère comme des petits dieux. De leur côté, les résidents sont curieux de savoir qui je suis, ils m'apprécient moi et ma couleur de peau. Ça fait plaisir!

Je voudrais dire aux migrants que tout est possible pour celui qui le veut! Si on a l'occasion de suivre une formation, il faut la prendre, il faut vouloir se battre pour réussir. Si on se dit qu'on ne va pas y arriver, on n'y arrivera pas! Moi, je n'ai pas pensé aux obstacles. Après tout ce que j'avais traversé, je n'allais pas m'arrêter. Quand on arrive en Suisse, si on applique ce qu'on doit appliquer, les portes s'ouvrent.

Lydia Pache, 93 ans, Vaudoise, résidente

Je trouve Laetitia très sympathique. J'apprécie sa simplicité, son sourire, sa gentillesse. Elle est toujours prête à rendre service. Elle n'a que des qualités! J'ai eu des contacts avec des étrangers lorsque j'étais dans le service de gériatrie du CHUV. Pour moi, il n'y a pas de différences et pas de problèmes: mis à part la couleur de peau, les noirs sont comme les blancs, ils ont un cœur comme nous, ils vivent comme nous et ils ont besoin de nous parce que ça ne va pas dans leur pays. Ils sont contents de venir en Suisse et nous, en Suisse, on peut aussi faire un geste pour bien les recevoir.





Monsieur Ajavon s'est distingué par sa motivation, sa capacité à apprendre.

Didier Perret, responsable des cimetières au Service des parcs et domaines de la Ville de Lausanne.



A fin 2011, Monsieur Ajavon nous avait donné un coup de main pour contrôler l'état des monuments funéraires placés sur les tombes. Cette collaboration avait eu lieu dans le cadre d'un travail d'utilité publique organisé conjointement par l'EVAM et la Ville de Lausanne. Il avait alors été incorporé dans un groupe composé de quatre requérants et sous la responsabilité d'un de nos chefs.

Monsieur Ajavon s'est distingué par sa motivation, son sens des contacts, sa ponctualité et son sérieux au travail. On l'a donc engagé par la suite pour un poste d'auxiliaire et au fur et à mesure des mois écoulés, il nous a prouvé ses capacités. Nous l'avons engagé parce qu'il le méritait bien.

Monsieur Ajavon est quelqu'un de disponible, sur qui on peut compter. Il est connu pour son caractère jovial, et il est parfaitement intégré dans son équipe. Parmi ses collègues, on compte plusieurs nationalités : il y a des Italiens, des Espagnols et des Portugais.

Depuis le mois de mai dernier, notre unité des cimetières a accueilli six requérants d'asile pour une collaboration qui devrait durer jusqu'à fin octobre.

J'encourage les employeurs qui hésitent à engager un migrant de tenter l'expérience. Une fois qu'ils auront du recul, ils réviseront sûrement leurs préjugés.

Ajavon Ayayi Kossi, Togolais, 38 ans, auxiliaire jardinier, en Suisse depuis 2010, au bénéfice d'un permis N.

Ma première journée de travail en décembre 2011, je ne l'oublierai jamais. Tout s'est bien passé, j'ai parlé avec mes collègues de ce qu'on allait faire. Je n'étais pas stressé, au contraire, j'étais motivé. Parce qu'avant d'arriver ici, j'étais à l'aide d'urgence et quand j'ai reçu le permis N, j'ai eu le droit de travailler. Comme l'EVAM cherchait quelqu'un pour travailler à la Ville de Lausanne, on m'a demandé si j'étais intéressé. Je peux dire que c'est une grâce, mais les employeurs ont vu en moi quelqu'un de capable, disposé et motivé. L'équipe avec laquelle j'ai travaillé m'a apprécié et soutenu. Franchement, j'ai des relations magnifiques avec mes employeurs et avec mes collègues aussi. J'ai beaucoup appris du métier de jardinier et je suis maintenant capable de faire tous les travaux comme la taille de formation, la taille ornementale, la décoration... Mes collègues sont disponibles, ils me montrent comment faire parce que, à la base, je n'ai pas de formation de paysagiste, d'horticulteur ou de jardinier.

Je voudrais dire aux requérants d'asile qui, comme moi, ont le permis N que la priorité c'est d'avoir l'esprit ouvert. Moi, avant de travailler, j'ai accepté de faire des programmes d'activité EVAM, cela m'a donné une base et m'a fait connaître. Ensuite, quand une place d'auxiliaire jardinier s'est libérée, mon patron m'a engagé.





Madame Abady est très persévérante, quand elle veut quelque chose, elle fait tout pour l'obtenir.

Jasmine Cheybani, directrice de la crèche Mandarine, à Lausanne.



Une conseillère emploi de l'EVAM m'avait présenté Madame Abady et je lui ai proposé un stage qui s'est bien passé. J'ai eu envie de faire quelque chose pour elle et je lui ai proposé un apprentissage d'assistante socio-éducative parce que, à mes yeux, le travail est la meilleure façon de s'intégrer et d'envisager une vie autonome, totalement indépendante. Pour le moment, elle est la seule migrante de l'équipe, mais peu importe la nationalité, l'important pour nous ce sont les compétences professionnelles et linguistiques ainsi que la motivation. Nous favorisons les personnes qui, comme Madame Abady, ont une capacité d'adaptation ainsi que le respect d'elles-mêmes et des autres. Madame Abady a fait un travail sur elle-même pour s'acclimater à nos exigences, pour faire le lien entre sa propre éducation, ses valeurs et celles que nous transmettons dans le cadre de Mandarine. Elle a aussi suivi des cours pour améliorer son niveau de français. Lorsque l'on travaille avec les enfants, il faut être sensible, à l'écoute, savoir comment communiquer avec eux. Cela prend du temps, mais Madame Abady est très persévérante, elle a beaucoup de volonté, et quand elle veut quelque chose elle fait tout pour l'obtenir. Tout ceci est très positif.

Aux employeurs qui hésitent à engager des migrants, je voudrais dire que ces derniers viennent de pays en difficulté, mais certains ont fait des études, ont suivi une formation, ont exercé un métier. Lorsque ce n'est pas le cas, et pour autant qu'ils en aient les capacités, nous pouvons les aider en leur proposant une formation.

Salume Abady, Iran, 36 ans, assistante socio-éducative, établie en Suisse depuis 2010, au bénéfice d'un permis F.

Dans mon pays, je m'étais aussi occupée d'enfants. Après mon arrivée en Suisse, j'ai participé pendant plus d'une année à un programme EVAM dans lequel j'ai géré et animé l'Espace mères-enfants. Ma première journée à la crèche Mandarine, en 2012, a cependant été un peu difficile, car je découvrais un nouvel environnement, une autre manière de travailler et de s'occuper des enfants. Et mon niveau de langue ne me permettait pas de comprendre tout ce que disaient mes collègues. J'apprécie beaucoup la collaboration avec l'équipe qui travaille à la crèche. Mes collègues sont vraiment empathiques et elles sont toujours encourageantes, je me sens accueillie comme si nous étions une famille. J'ai parfois quelques petits problèmes de communication parce que je suis un peu timide et que je dois encore améliorer mon français, mais avec le temps ça va passer. En plus, je n'aurai nulle part ailleurs un aussi bon encadrement pour améliorer mes connaissances en langue.

J'ai beaucoup appris depuis mon arrivée à Mandarine, c'est vraiment une expérience positive qui m'aide à m'intégrer. Aux migrants je dirais : puisque vous êtes en Suisse, saisissez l'occasion pour vous construire une nouvelle vie. Ne vous laissez pas décourager par les obstacles. Personnellement, je n'ai d'abord reçu que des réponses négatives de la part des garderies auxquelles j'avais envoyé mon CV, mais ma motivation de travailler a fini par être récompensée.





Adis a le profil idéal pour la vente : il est motivé, poli et de bonne humeur.

Pascal Steiner, responsable du magasin Debrunner Acifer SA Romandie, à Crissier.

« Dans notre entreprise de Crissier, il n'y a qu'un seul requérant d'asile, c'est Adis Karadolami. Il a été engagé comme apprenti parce qu'il a le profil idéal pour le métier de vendeur : il est très poli, sociable et motivé. Je sais que je peux toujours compter sur lui.

La collaboration avec lui se passe vraiment bien, car il amène également de la gaieté et de la bonne humeur dans l'équipe. Sa motivation et son énergie profitent à tout le monde, aussi bien à ses collègues qu'aux clients de l'entreprise.

Si j'avais un conseil à donner aux employeurs qui hésitent à engager un migrant, je leur dirais que cela vaut la peine de bien étudier les dossiers reçus et d'analyser leurs compétences. Certains employeurs se font une image négative des migrants, parce qu'ils n'ont pas pris la peine de les rencontrer.

Adis Karadolami, Kosovar, 21 ans, en troisième année d'apprentissage en Gestion du commerce de détail, en Suisse depuis 2007, titulaire d'un permis F.

Lors de ma première journée de travail chez Debrunner Acifer, j'étais stressé, car cela faisait peu de temps que j'étais en Suisse et je ne parlais pas très bien le français. Mais j'étais très motivé par le métier de vendeur et j'avais réussi à obtenir ce stage d'une semaine grâce à un ami qui travaillait dans cette entreprise. Mon chef était content de mon travail, alors j'ai été engagé deux mois plus tard comme apprenti. Je n'ai pas hésité une seconde à signer le contrat!

J'aime m'occuper des clients, les conseiller dans l'achat d'outils. Dans l'équipe, ça se passe super bien! Il y a une bonne entraide, je sais que je peux compter sur mes collègues. C'est la même chose avec les clients qui sont fidèles. Des fois, j'ai peur de me tromper ou d'être mal vu, mais c'est totalement faux! Tout se passe bien, j'aime mon travail qui m'a beaucoup appris : le respect des horaires, l'importance d'être fiable, honnête, et de bien communiquer avec les clients et avec les collègues.

J'ai un conseil pour les migrants qui cherchent du travail : ne perdez pas l'espoir, gardez la tête haute! Ce n'est pas facile de trouver un travail, il faut prouver qu'on a les compétences professionnelles nécessaires. Mais tout le monde a une chance. Les requérants n'ont pas forcément une mauvaise image partout.



RAPPORT FINANCIER

L'année 2014 marque une stabilisation de la population EVAM par rapport à 2013. Cependant, la moyenne du nombre de bénéficiaires sur l'ensemble de l'exercice est légèrement plus élevée que lors de l'année précédente. L'écart par rapport au budget est, quant à lui, nettement plus conséquent étant donné que ce dernier prévoyait une baisse de la population assistée. Aussi, les comptes mettent en évidence l'augmentation des prestations d'assistance fournies ainsi que des coûts d'encadrement et d'hébergement. Pour compenser cette hausse, un ajustement du financement cantonal de CHF 13.3 millions a été nécessaire par rapport au budget approuvé par le Conseil d'Etat.

Le parc immobilier de l'EVAM continue sa mue à la même cadence d'investissement que l'exercice précédent avec des rénovations se montant à CHF 6.7 millions en 2014. Le financement de ces travaux a été assuré par le biais d'un nouvel emprunt hypothécaire de CHF 7'000'000.– conclu au mois de novembre. En parallèle, l'établissement a préparé et transmis au Canton, en fin d'année, un nouvel exposé des motifs de projet de décret (EMPD) visant l'octroi d'une garantie d'emprunt étatique de CHF 31.4 millions. Cette dernière aura pour objectif de convertir les hypothèques actuelles de l'EVAM en emprunts garantis pour CHF 14.1 millions, ainsi que de garantir le solde pour financer une nouvelle phase de remise en état du parc. Ce projet de décret a été adopté par le Grand Conseil dans sa séance du 21 avril 2015.

En juin 2014, l'établissement a pu se séparer d'une partie de ses surfaces administratives à Renens, lesquelles étaient laissées vacantes suite au transfert à Vidy du siège et du centre de prestations de l'EVAM. Les liquidités générées par cette aliénation ont été affectées au remboursement de la créance due par l'établissement à l'Etat de Vaud pour un montant CHF 1'059'324.60. En sus, et selon la convention ad hoc, la part des amortissements financés pour notre parc immobilier et non utilisés aux remboursements des emprunts contractés, d'un montant de CHF 509'538.95, sert également à amortir cette créance. Cette dernière s'élève donc au 31 décembre 2014 à CHF 4'302'072.70 contre CHF 5'870'936.25 à la fin de l'exercice précédent et CHF 9'085'000.– initialement en 2006.

L'écart entre la population réelle EVAM et celle projetée dans le budget se reflète dans le compte d'exploitation. On constate une augmentation substantielle des prestations fournies à nos bénéficiaires telles que l'assistance et les frais médicaux notamment. Les coûts d'encadrement, tant dans les frais de surveillance que ceux du personnel, ainsi que les frais relatifs à l'hébergement répercutent également cette augmentation. En parallèle, les perspectives d'autonomie financière de notre population n'ont pas été

aussi bonnes qu'escomptées et engendrent un surcoût par le fait d'une participation moindre des bénéficiaires à leurs propres charges.

Ces variations de la population assistée et hébergée sont couvertes par des mécanismes d'ajustement du financement cantonal. Cependant, l'établissement n'ayant pu suffisamment adapter sa capacité d'hébergement par rapport au nombre de bénéficiaires, une occupation massive des foyers et abris de l'établissement n'a pas pu être évitée. Par conséquent, les compléments de subvention octroyés n'ont pas pu être pleinement utilisés et constituent principalement l'excédent de recettes de l'exercice.

Le résultat positif de l'année 2014 comprend également des produits à caractère extraordinaire pour CHF 858'361.85, contre CHF 137'916.40 en 2013, correspondant notamment au bénéfice comptable de la vente d'un immeuble à Renens ou encore à la dissolution de provisions dont les risques se sont éteints. L'excédent final de recettes s'élève donc à CHF 2'932'988.19 et permet de doter le Fonds d'égalisation de CHF 114'909.– pour s'élever à CHF 6'138'420.–, conformément aux maxima autorisés par la LARA. Le solde de cet excédent, de CHF 2'818'079.19, sera rétrocédé au Canton dès l'approbation des comptes par le Conseil d'Etat.

COMPTE D'EXPLOITATION AU 31 DÉCEMBRE en francs suisses

Produits	Exercice 2014	Exercice 2013
Financement cantonal	122'768'399.97	120'470'223.03
Produits d'hébergement	6'930'401.60	6'207'658.76
Produits des frais médicaux	737'380.95	737'997.40
Autres produits - facturations diverses	1'339'764.50	1'079'549.90
Revenus des requérants	3'272'933.80	3'427'931.55
Produits divers	69'668.59	30'051.53
Total des produits	135'118'549.41	131'953'412.17

Charges

Charges d'assistance	22'501'612.79	22'613'975.24
Loyers et charges des appartements, foyers et locaux	28'958'941.87	27'614'323.43
Electricité des appartements, foyers et locaux	1'806'770.95	1'755'435.98
Frais médicaux (y. c. honoraires courtier)	26'524'529.11	25'233'961.12
Charges du personnel	34'483'879.01	33'553'155.07
Frais de surveillance	8'241'020.15	8'627'154.59
Frais d'exploitation des mesures d'intégration	1'791'151.44	1'682'164.17
Frais de véhicules	201'725.02	191'899.29
Assurances et taxes	287'084.05	305'712.35
Développements et exploitation de l'informatique	2'899'693.49	2'391'828.19
Honoraires de tiers	373'161.65	135'985.90
Frais de télécommunications	160'134.55	166'516.40
Frais divers d'administration	422'990.58	386'814.34
Pertes sur débiteurs	304'803.74	349'230.40
Intérêts et frais bancaires	552'229.14	488'798.45
Amortissements des immobilisations	3'029'509.73	2'398'966.18
Attribution au Ducreire	400'000.00	600'000.00
Dissolution provision remise en état structures louées	-4'975.20	-44'397.50
Dissolution du Fonds de régulation loyers Chablais 49	-739.00	-460.00
Total des charges	132'933'523.07	128'451'063.60

Résultat net d'exploitation	2'185'026.34	3'502'348.57
------------------------------------	---------------------	---------------------

PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE en francs suisses

	Exercice 2014	Exercice 2013
Résultat net d'exploitation	2'185'026.34	3'502'348.57
Charges extraordinaires	800.00	381.30
Charges exercices antérieurs	100.00	557.95
Total des charges hors exploitation	900.00	939.25
Attributions aux provisions et réserves	109'500.00	270'500.00
Total des attributions aux provisions et réserves	109'500.00	270'500.00
Produits extraordinaires	123'465.65	40'930.35
Produits exercices antérieurs	170'026.80	86'065.35
Produits s/ventes d'immeubles	359'844.60	00.00
Total des produits hors exploitation	653'337.05	126'995.70
Dissolutions provision remise en état des structures louées	55'024.80	10'920.70
Dissolutions provision pour litiges	150'000.00	00.00
Total des dissolutions des provisions et réserves	205'024.80	10'920.70
Résultat de l'exercice (excédent de recettes)	2'932'988.19	3'368'825.72

BILAN AU 31 DÉCEMBRE en francs suisses

Actif	Exercice 2014	Exercice 2013
Actifs circulants		
Liquidités	729'796.12	1'124'618.89
Caisses	78'759.55	53'205.30
Compte de chèques postaux	82'124.72	129'171.44
Banques	568'911.85	942'242.15
Transitoires	32'440'374.20	30'381'699.93
Assistance versée d'avance	1'411'357.15	1'238'322.45
Actifs transitoires divers	649'693.83	312'272.11
Actifs transitoires Etat de Vaud (annexe pt 7.4)	30'379'323.22	28'831'105.37
Actifs réalisables à moyen terme (annexe pt 7.1)	1'696'848.73	1'160'717.65
Débiteurs	4'305'666.32	
Du croire	<u>-4'000'000.00</u>	305'666.32
Débiteurs divers	202'347.98	181'934.12
Compte-courant HPR	1'188'834.43	699'562.40
Actifs immobilisés		
Immobilisations (annexe pt 6)	55'228'095.71	48'794'603.72
Mobilier de bureau	1'253'242.05	
Fonds d'amortissement du mobilier de bureau	<u>-873'982.79</u>	379'259.26
Matériel et outillage	241'932.80	
Fonds d'amortissement du matériel et outillage	<u>-198'534.57</u>	43'398.23
Véhicules	1'067'793.95	
Fonds d'amortissement des véhicules	<u>-964'713.15</u>	103'080.80
Matériel informatique	982'157.10	
Fonds d'amortissement du matériel informatique	<u>-700'236.15</u>	281'920.95
Infrastructures	6'548'635.32	
Fonds d'amortissement des infrastructures	<u>-2'797'499.21</u>	3'751'136.11
Immeubles (annexe pts 3, 4 et 5)	53'959'872.36	
Fonds d'amortissement des immeubles	<u>-3'290'572.00</u>	50'669'300.36
TOTAL DE L'ACTIF	90'095'114.76	81'461'640.19

BILAN AU 31 DÉCEMBRE en francs suisses

Passif	Exercice 2014	Exercice 2013
Fonds étrangers		
Dettes à court terme	37'970'551.36	33'399'582.16
Compte-courant Etat de Vaud (annexe pt 7.4)	30'041'550.86	27'426'307.66
Créanciers - Divers	7'589'712.04	5'587'127.73
Créanciers - Employeurs & Caisse de compensation	339'288.46	386'146.77
Transitoires (annexe pt 7.2)	574'521.51	1'046'418.01
Passifs transitoires divers (annexe pt 7.2)	351'459.61	808'322.66
Passifs transitoires service du personnel	223'061.90	238'095.35
Dettes à moyen et long terme	40'638'989.70	35'819'564.30
Emprunts hypothécaires et autres	16'363'970.05	9'661'591.10
Emprunts sous garantie de l'Etat (annexe pt 10)	19'972'946.95	20'287'036.95
Créance postposée de l'Etat de Vaud (annexe pt 7.4)	4'302'072.70	5'870'936.25
Provisions	1'954'553.00	2'082'045.00
PPE - Fonds de rénovation	32'865.00	59'118.00
Divers risques (annexe pt 7.3)	1'921'688.00	2'022'927.00
Fonds propres	8'956'499.19	9'114'030.72
Fonds d'égalisation (annexe pt 12)	6'023'511.00	5'745'205.00
Excédent de recettes (annexe pt 11)	2'932'988.19	3'368'825.72
TOTAL DU PASSIF	90'095'114.76	81'461'640.19

ANNEXE AUX COMPTES en francs suisses

1 Présentation des comptes **Exercice 2014** **Exercice 2013**

Les principes de présentation des comptes de bilan n'ont pas été modifiés par rapport à ceux de l'exercice 2013 et sont conformes au Règlement d'organisation approuvé par le Conseil d'Etat le 17 mars 2010.

Les finances de l'établissement sont gérées conformément aux principes de la légalité, de la régularité, de l'économie, de l'efficacité et de l'efficacités. Le budget et les comptes de l'EVAM doivent donner une situation claire, complète et véridique de la gestion financière, du patrimoine et des dettes.

2 Cautionnements

Garanties données en faveur des bailleurs équivalentes à deux ou trois mois de loyers nets	4'064'935.79	5'051'958.96
--	--------------	--------------

3 Actifs mis en gage pour garantir des engagements de l'établissement

3.1 Les immeubles de l'établissement sont grevés de prêts hypothécaires ou ODM pour les montants d'engagements initiaux suivants :	18'129'589.10	11'129'589.10
3.2 Banque cantonale vaudoise, emprunts de CHF : (gagés 13 cédules hypothécaires d'un montant total de CHF 15'545'000.00)	14'130'030.95	7'300'000.00
3.3 Valeur au bilan des immeubles totalement ou partiellement gagés	23'957'537.16	14'318'675.20
3.4 Etat de Vaud (Emprunt ODM pour Chablais 49) de CHF : aucune cédule hypothécaire n'est mise en gage pour ce prêt (1 cédule libre de gage de CHF 1'500'000.00)	2'233'939.10	2'361'591.10
3.5 Valeur au bilan de l'immeuble au bénéfice de l'emprunt ODM	1'913'000.00	1'913'000.00
3.6 83 cédules libres de gage : CHF 12'322'400.00		
3.7 Valeur au bilan des immeubles totalement libres de gage	28'089'335.20	31'758'661.05

4 Valeur d'assurance incendie

4.1 Immeubles de l'établissement (indice 120 en 2014 et 2013)	70'484'416.00	69'633'094.00
4.2 Mobilier et matériel de l'établissement	4'621'100.00	4'621'100.00
4.3 Mobilier et effets personnels des requérants	15'441'900.00	15'441'900.00

5 Immeubles

Ajustement de valeurs d'immeubles

Au 31 décembre 2014, la valorisation au bilan tient compte des travaux de rénovations réalisés ainsi que de la vente partielle d'un immeuble sis à la rue du Bugnon 42 à Renens.

Immeubles	Transferts RF	Valeur au bilan 31.12.2013	Achat/Vente Rénovations	Valeur au bilan 31.12.2014
Ecublens, Epenex 8	08.10.99	1'039'471.20	516'397.30	1'555'868.50
Chavannes, Centrale 6	31.03.99	692'000.00	0.00	692'000.00
Prilly, Chablais 37	17.07.98	3'885'201.60	2'205'182.36	6'090'383.96
Prilly, Fontadel 6	03.04.98	891'000.00	54'857.90	945'857.90
Prilly, Rapille 4	17.02.97	2'077'000.00	0.00	2'077'000.00
Morges, St-Jean 11	11.02.98	1'266'508.60	0.00	1'266'508.60

ANNEXE AUX COMPTES en francs suisses

5 Immeubles (suite)

Immeubles	Transferts RF	Valeur au bilan 31.12.2013	Achat/Vente Rénovations	Valeur au bilan 31.12.2014
Lausanne, Aubépines 11-13	11.02.98	2'584'000.00	0.00	2'584'000.00
Lausanne, Chablais 49	16.08.00	1'913'000.00	0.00	1'913'000.00
Lausanne, Renens 6	23.09.99	1'217'000.00	0.00	1'217'000.00
Lausanne, Tour-Grise 26	25.08.95	7'127'165.95	7'478.00	7'134'643.95
Lausanne, Diablerets 3bis	04.10.99	2'038'000.00	0.00	2'038'000.00
Payerne, Jomini 6	28.01.99	1'095'000.00	0.00	1'095'000.00
Payerne, Tuilière 2-4	26.03.99	252'000.00	0.00	252'000.00
Montreux, Baye 5	07.05.99	415'563.00	0.00	415'563.00
Villeneuve, Narcisses 5	16.12.98	1'503'000.00	0.00	1'503'000.00
Yverdon, Faïencerie 5	31.07.98	3'512'509.25	0.00	3'512'509.25
Yverdon, Haldimand 11	14.12.98	812'000.00	0.00	812'000.00
Yverdon, Montagny 27	24.07.97	1'395'000.00	0.00	1'395'000.00
Orbe, Moulinets 15	24.01.00	282'000.00	0.00	282'000.00
Yverdon, Uttins 11	24.07.97	2'904'452.00	763'477.65	3'667'929.65
Renens, Bugnon 42	24.07.95	1'383'000.00	-691'500.00	691'500.00
Leysin, Sainte-Agnès	22.08.11	753'175.10	2'801'719.70	3'554'894.80
L'Abbaye, Les Bioux	28.08.12	1'440'149.55	80'752.30	1'520'901.85
Prilly, Fontadel 29	03.10.13	3'417'140.00	0.00	3'417'140.00
Lausanne, Chasseron 1	15.11.13	4'095'000.00	231'170.90	4'326'170.90
		47'990'336.25	5'969'536.11	53'959'872.36

33

6 Règles et durées d'amortissements des immobilisations	Méthode	Durée
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel et outillage	Linéaire	3 ans
Véhicules	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Infrastructures	Linéaire	5 ans
Immeubles		
Pour la valeur du parc au 01.01.2012 et acquisitions dès 2012 : (au prorata mensualisé, pour les acquisitions de l'exercice en cours)	Linéaire	50 ans
Pour les travaux de rénovations à plus-value : (au prorata mensualisé, pour les travaux de l'exercice en cours)	Linéaire	20 ans

	Exercice 2014	Exercice 2013
7 Autres indications		
7.1 Détail de la rubrique «Débiteurs»		
Créances découlant de décomptes et facturations aux RA	3'490'734.00	3'042'823.81
Créances dues pour des prestations délivrées par notre établissement à des personnes bénéficiant d'un permis B, aux œuvres d'entraide et services sociaux du Canton	312'680.42	345'441.25
Autres débiteurs	502'251.90	490'956.07
Valeur brute des débiteurs	4'305'666.32	3'879'221.13
. /. Du croire	-4'000'000.00	-3'600'000.00
Valeur nette des débiteurs au 31.12.2014	305'666.32	279'221.13
PPE Bugnon 42 et PPE Baye 5	32'865.00	59'118.00
Impôt anticipé à récupérer	110.80	599.49
Caisse de compensation	33'229.50	19'764.00
Caisse de pension EVAM	49'479.60	0.00
Diverses créances	86'663.08	102'452.63
Compte-courant HPR	1'188'834.43	699'562.40
Total des actifs réalisables à court terme	1'696'848.73	1'160'717.65
7.2 Passifs transitoires		
Passifs transitoires divers	351'459.61	808'322.66
Passifs transitoires service du personnel	223'061.90	238'095.35
	574'521.51	1'046'418.01
7.3 Détail de la rubrique «provisions pour divers risques»		
Remise en état des structures louées par l'établissement	1'918'000.00	1'868'500.00
Litige Dragan STANIC (CSS / SUPRA / Etat de Vaud)	0.00	150'000.00
Fonds de régulation loyers (Chablais 49 – Lsne)	3'688.00	4'427.00
Total selon bilan	1'921'688.00	2'022'927.00

La valeur brute des débiteurs au 31 décembre 2014 correspond à la somme des prestations facturées par l'établissement et toujours ouvertes à la date de clôture.

La valeur nette quant à elle permet de prendre en considération, au moyen du Du croire, tant les risques spécifiques que les risques généraux découlant de ces créances en regard de la nature de celles-ci, de la qualité des débiteurs, ainsi que de leur délai de récupération, lequel s'échelonne principalement à moyen et long terme.

Les principes de provisionnement sont revus périodiquement avec la direction de l'établissement selon des critères clairement explicités. Les règles d'attributions ou de dissolutions qui ont été fixées au 31 décembre 2014 sont identiques à celles de l'exercice précédent.

ANNEXE AUX COMPTES en francs suisses

	Exercice 2014	Exercice 2013
7.4 Détail des rubriques «Etat de Vaud»		
Solde compte-courant en faveur de l'Etat de Vaud	-30'041'550.86	-27'426'307.66
Actifs transitoires Etat de Vaud (comprenant le remboursement de la créance postposée pour un montant de CHF 509'538.95 ¹)	30'379'323.22	28'831'105.37
Solde net en faveur de l'EVAM	337'772.36	1'404'797.71
Créance postposée de l'Etat de Vaud ¹	-4'302'072.70	-5'870'936.25
Total en faveur de l'Etat de Vaud	-3'964'300.34	-4'466'138.54

¹ Depuis le 01.01.2012, l'Etat finance un amortissement (cf point n°6) sur les immeubles EVAM en vue de rembourser les emprunts contractés pour la rénovation du parc immobilier. Le différentiel de cash-flow entre l'amortissement budgété des immeubles de CHF 1'121'250.- et la somme des amortissements annuels des emprunts contractés et payés par l'EVAM de CHF 611'711.05, sert à rembourser la créance postposée due à l'Etat de Vaud. Au 31.12.2014, un amortissement de cette créance de CHF 509'538.95 figure dans les comptes (CHF 528'491.20 en 2013).

En date du 30.06.2014, la vente partielle d'une propriété de l'EVAM, sis à la Rue du Bugnon 42 à Renens, a permis d'affecter un amortissement supplémentaire de CHF 1'059'324.60 sur cette créance.

De plus, une version remaniée de la convention entre l'Etat de Vaud et l'EVAM, relative à cette créance, fait actuellement l'objet d'une proposition qui doit être prochainement validée par le Conseil d'Etat. En effet, au vu des amortissements périodiques de cette créance, réglés par ladite convention, la dénomination de « Créance postposée de l'Etat de Vaud » ne peut plus être appliquée.

8 Engagements hors bilan

Pas de contrats de leasing en vigueur au 31.12.2014

9 Engagements envers l'institution de prévoyance

Montant dû à la Caisse de pensions de l'EVAM	0.00	7'494.20
Au 31.12.2014, le solde dû par la Caisse, de CHF 49'479.60, figure dans les débiteurs divers de l'Etablissement est sera considéré comme acompte de cotisations sur l'exercice 2015.		

10 Emprunts garantis par l'Etat

CPEV (avance à terme fixe avec échéance au 31 mai 2015)	5'000'000.00	5'000'000.00
BCV (prêt à taux fixe avec échéance au 3 avril 2017)	7'138'367.95	7'290'618.90
RP (prêt à terme fixe avec échéance au 31 décembre 2017)	4'850'000.00	4'950'000.00
BCV (prêt à taux fixe avec échéance au 6 mai 2018)	2'984'579.00	3'046'418.05
Total des emprunts garantis par l'Etat	19'972'946.95	20'287'036.95

11 Attribution de l'excédent de recettes

Excédent de recettes avant attribution au fonds d'égalisation	2'932'988.19	3'368'825.72
Attribution au fonds d'égalisation	-114'909.00	-278'306.00
Excédent de recettes après attribution au fonds d'égalisation (Montant à restituer au Canton conformément à l'art 62 al. 3 de la LARA)	2'818'079.19	3'090'519.72

12 Fonds d'égalisation

Solde avant attribution	6'023'511.00	5'745'205.00
Attribution au fonds d'égalisation	114'909.00	278'306.00
Total	6'138'420.00	6'023'511.00
Montant maximum autorisé du fonds d'égalisation selon art. 62 al. 3 de la LARA (2014 = 5% de CHF 122'768'399.97) (2013 = 5% de CHF 120'470'223.03)	6'138'420.00	6'023'511.00

13 Evaluation des risques

Les conditions d'exploitation n'ayant que peu évolué en 2014 en rapport à l'année précédente, l'inventaire des risques n'a pas subi de modification.

FLUX DE FONDS en francs suisses

Exercice 2014

	Emplois	Sources
Revenus		<u>135'771'886.46</u>
Financement cantonal		122'768'399.97
Produits d'hébergement		6'930'401.60
Produits des frais médicaux		737'380.95
Autres produits - facturations diverses		1'339'764.50
Revenus des requérants		3'272'933.80
Autres produits (y.c. produits exercices antérieurs)		723'005.64
Charges	<u>129'473'721.54</u>	
Assistance financière	22'501'612.79	
Frais d'hébergement	30'744'506.82	
Frais médicaux	26'524'529.11	
Charges salariales	42'709'199.16	
Autres frais généraux	6'992'973.66	
Charges exceptionnelles (y.c. charges exercices antérieurs)	900.00	
Flux de trésorerie prov. des comptes d'exploitation		<u>6'298'164.92</u>
Variation des comptes de bilan (fonds de roulement)	<u>3'529'860.85</u>	<u>1'480'449.48</u>
Variation des réalisables à court et moyen terme	962'384.08	0.00
Variation des actifs transitoires	2'058'674.27	0.00
Variation des dettes à court terme	0.00	1'480'449.48
Variation des passifs transitoires	508'802.50	0.00
Flux de trésorerie prov. du fonds de roulement		<u>-2'049'411.37</u>
Autofinancement (y.c. variation des comptes de bilan)		<u>4'248'753.55</u>
Investissements	<u>9'463'001.72</u>	<u>0.00</u>
Augmentation des investissements sur informatique	257'043.75	
Augmentation des investissements sur mobilier de bureau	318'000.92	
Augmentation des investissements sur matériel et outillage	49'049.30	
Augmentation des investissements sur véhicules	55'829.00	
Augmentation des investissements sur infrastructures	2'785'882.64	
Augmentation des investissements sur immeubles	5'997'196.11	
Flux de trésorerie prov. des comptes d'investissement		<u>-9'463'001.72</u>
Variation des dettes à long terme	<u>1'568'863.55</u>	<u>6'388'288.95</u>
Variation des emprunts hypothécaires et autres		6'388'288.95
Variation de la créance postposée de l'Etat de Vaud	1'568'863.55	
Flux de trésorerie prov. des comptes de financement		<u>4'819'425.40</u>
Variation nette des disponibilités	<u>-394'822.77</u>	
Disponibilité au début de l'exercice	1'124'618.89	
Disponibilité à la fin de l'exercice	729'796.12	
Variation nette	<u>-394'822.77</u>	

FLUX DE FONDS en francs suisses

Exercice 2013

	Emplois	Sources
Revenus		<u>132'080'407.87</u>
Financement cantonal		120'470'223.03
Produits d'hébergement		6'207'658.76
Produits des frais médicaux		737'997.40
Autres produits - facturations diverses		1'079'549.90
Revenus des requérants		3'427'931.55
Autres produits (y.c. produits exercices antérieurs)		157'047.23
Charges	<u>125'411'056.67</u>	
Assistance financière	22'613'975.24	
Frais d'hébergement	29'339'121.91	
Frais médicaux	25'233'961.12	
Charges salariales	42'124'109.66	
Autres frais généraux	6'098'949.49	
Charges exceptionnelles (y.c. charges exercices antérieurs)	939.25	
Flux de trésorerie prov. des comptes d'exploitation		<u>6'669'351.20</u>
Variation des comptes de bilan (Fonds de roulement)	<u>9'385'572.03</u>	<u>379'097.93</u>
Variation des réalisables à court et moyen terme	24'367.05	
Variation des actifs transitoires	726'872.02	
Variation des dettes à court terme	8'634'332.96	
Variation des passifs transitoires		379'097.93
Flux de trésorerie prov. du Fonds de roulement		<u>-9'006'474.10</u>
Autofinancement (y.c. variation des comptes de bilan)		<u>-2'337'122.90</u>
Investissements	<u>15'908'573.45</u>	<u>0.00</u>
Augmentation des investissements sur informatique	340'719.50	
Augmentation des investissements sur mobilier de bureau	130'412.43	
Augmentation des investissements sur matériel et outillage	32'096.10	
Augmentation des investissements sur véhicules	37'200.00	
Augmentation des investissements sur infrastructures	1'126'296.95	
Augmentation des investissements sur immeubles	14'241'848.47	
Flux de trésorerie prov. des comptes d'investissement		<u>-15'908'573.45</u>
Variation des dettes à long terme	<u>528'491.20</u>	<u>13'326'688.95</u>
Variation des emprunts hypothécaires et autres		13'326'688.95
Variation de la créance postposée de l'Etat de Vaud	528'491.20	
Flux de trésorerie prov. des comptes de financement		<u>12'798'197.75</u>
Variation nette des disponibilités	<u>-5'447'498.60</u>	
Disponibilité au début de l'exercice	6'572'117.49	
Disponibilité à la fin de l'exercice	1'124'618.89	
Variation nette	<u>-5'447'498.60</u>	

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



KPMG SA
Audit Suisse romande
Avenue du Théâtre 1
CH-1005 Lausanne

Case postale 6663
CH-1002 Lausanne

Téléphone +41 58 249 45 55
Téléfax +41 58 249 45 65
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels au Conseil d'Etat du Canton de Vaud pour

L'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le compte de profits et pertes, l'annexe et le tableau des flux de fonds pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil de direction

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et au Règlement d'organisation de l'EVAM, incombe au Conseil de direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de direction est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes à la loi suisse et au Règlement d'organisation de l'EVAM.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Pierre-Henri Pingeon
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Sandrine Wagnière
Expert-réviseur agréée

Lausanne, le 26 mai 2015

Annexe :

- Comptes annuels constitués du bilan, du compte d'exploitation, du compte de profits et pertes, du tableau des flux de fonds et de l'annexe.

ÉVOLUTIONS ET PERSPECTIVES

Projet de la Confédération de restructurer le domaine de l'asile - aux effets encore incertains -, grands points d'interrogation sur la politique européenne de migration, sur fond de naufrages dramatiques en Méditerranée, situation géopolitique des plus instables : Comment, dans ces conditions, se prononcer sur les perspectives de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants ?

Une constante reste cependant : le changement, la nécessité de se mettre en question pour s'adapter à un environnement mouvant, resteront les maître-mots d'un EVAM ouvert et responsable.

Cela implique une profonde réflexion sur la nature des prestations que nous fournissons aux migrants : certaines prestations n'entrent-elles pas en contradiction avec la nécessité de favoriser l'intégration sociale, économique, professionnelle des personnes qui pourront rester en Suisse ? Comment concilier la sécurité juridique indispensable dans un état de droit avec chacune des situations particulières qui se présentent à nous ? Comment assurer à chacun l'indispensable pour vivre dans la dignité, dès son premier jour dans le canton, sans le priver de son sens de l'initiative et de sa responsabilité ? Au sein de l'EVAM et avec nos partenaires, diverses réflexions sont d'ores et déjà engagées.

Les normes d'assistance telles que définies actuellement soulèvent une question de fond : sont-elles un incitatif suffisant à l'insertion professionnelle, ou au contraire un frein ? Nous avons entrepris cette analyse.

Les mesures d'intégration proposées par l'EVAM, et notre collaboration avec nos partenaires dans ce domaine, sont soumises à une revue complète. Nous en tirerons sans doute des enseignements précieux pour l'avenir.

De nouvelles collaborations se dessinent également avec la société civile. L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) a lancé un projet novateur d'accueil des requérants auprès de privés. L'EVAM s'est montré un partenaire de la première heure aboutissant à la signature d'une convention qui a fait figure de modèle. Aujourd'hui, plusieurs personnes ont déjà pu être accueillies par des particuliers dans le canton, et d'autres placements sont en préparation.

Bien sûr, nous ne pouvons présager des résultats de cette cohabitation organisée entre un migrant et une famille autochtone. Une première appréciation au moment où nous écrivons ces lignes laisse à penser que chacun va tirer profit de cette expérience et que l'objectif central de cette immersion du migrant pourrait être largement atteint : agir comme un formidable tremplin vers l'intégration.

Ces quelques exemples des chantiers ainsi que d'autres que nous avons ouverts constituent des pistes que nous poursuivrons pendant les mois et les années à venir.

Réalisation

Evi Kassimidis
chargée de communication

Reportage Ô Travail !

Voix d'Exils, Rama Kouria

Photographies

Hugues Siegenthaler

Graphisme

Helen Tilbury

Tirage : 200 exemplaires

Impression : CADEV

Pour obtenir un exemplaire imprimé :

info@evam.ch

**Siège administratif
et centre de prestations**

Route de Chavannes 33

1007 Lausanne

Tél. 021 557 06 00

Fax 021 557 06 09

info@evam.ch

www.evam.ch

**Orientation – Formation
Programmes d'occupation
Emploi**

Route de Chavannes 33

1007 Lausanne

Tél. 021 557 05 40

Fax 021 557 05 53

admineid@evam.ch

**Foyers d'hébergement
spécialisés**

Accueil et socialisation

Ch. du Charmeur 8-10-12

1023 Crissier

Tél. 021 557 08 80

Fax 021 557 08 81

Rue de l'Industrie 11

1450 Sainte-Croix

Tél. 024 455 24 00

Fax 024 455 24 01

Ch. de l'Ecluse 3

1880 Bex

Tél. 024 557 22 80

Fax 021 557 22 81

Mineurs non accompagnés

Av. du Chablais 49

1007 Lausanne

Tél. 021 557 47 70

Fax 021 557 47 71

Aide d'urgence

Av. de Valmont 32

1010 Lausanne

Tél. 021 653 32 41

Rue de Montagny 27

1400 Yverdon-les-Bains

Tél. 024 557 70 40/42

Av. Général-Guisan 62

1800 Vevey

Tél. 021 923 82 20

**Antennes
administratives**

Secteur Lausanne

Route de Chavannes 33

1007 Lausanne

Tél. 021 557 05 00

Fax 021 557 05 01

Secteur Nord

Av. Haldimand 11

1400 Yverdon-les-Bains

Tél. 024 557 21 11

Fax 024 557 21 12

Secteur Est

Rue du Collège 26

1815 Clarens

Tél. 021 557 88 80

Fax 021 557 88 81

Secteur Ouest

Administration

Route de Chavannes 33

1007 Lausanne

Tél. 021 557 06 83/07

Fax 021 557 06 09